



**E R E N**

Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel

## **174<sup>e</sup> session du Synode**

**Mercredi 2 décembre 2015**

**Montmirail**

2075 Thielle-Wavre



## Conseil synodal

Aux députéEs, invitéEs au Synode  
Aux membres des Conseils paroissiaux  
Aux pasteurEs, diacres et permanentEs laïcs

Neuchâtel, le 6 novembre 2015

Mesdames, Messieurs les députéEs,  
ChèrEs amiEs,

La session de décembre 2015 vous propose plusieurs rapports touchant un large spectre de la vie de notre Eglise. Ils regardent au passé, au présent et à l'avenir. Ils touchent à l'aide, à l'argent, au calcul, aux structures. Ils proposent des réflexions sur la manière de dire et de penser l'Eglise. Ces rapports ne sont pas le fruit des seules réflexions des membres du Conseil synodal, mais ils s'appuient sur le travail des personnes engagées dans les projets et qui ont su transmettre leur enthousiasme et leur passion au Conseil synodal.

Le budget 2016 est équilibré et c'est très réjouissant.

- Le rapport sur la motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide et le rapport sur la motion concernant la péréquation financière entre les paroisses, n'ayant pas pu être traités lors de la précédente session, sont repris tels quels.
- Le rapport sur la promotion et l'accompagnement du bénévolat en Eglise évalue le projet et propose d'en faire un des axes de travail du Service cantonal de formation.
- Le rapport sur Req'EREN est aussi une évaluation du travail effectué pendant deux années par l'équipe engagée dans ce projet qu'il propose de poursuivre jusqu'en 2019 tant qu'une association n'a pas été créée.
- Le rapport sur l'Evangélisation propose à l'EREN d'entrer en "mode évangélisation".
- Le rapport sur Prévoyance.ne livre le chemin choisi par le Conseil synodal pour répondre aux exigences de la caisse de pension jusqu'en 2039.
- Le rapport sur EREN 2023 présente le projet EREN 2023 et sa planification. Il s'agit d'un projet sur la vision de l'EREN, sur ce qu'elle veut être et offrir comme témoignage à la société neuchâteloise pour les années vingt et trente, en corrélation avec l'adaptation de sa Constitution et de son Règlement général.
- Le rapport d'information sur les cibles Terre Nouvelle donne les cibles paroissiales, et aussi l'attribution d'une somme de FR. 30'000.- en faveur des réfugiés et des migrants, somme provenant du Fonds 1% Aide au tiers-monde. Cette mesure répond à la motion urgente acceptée par le Synode en juin 2015.

Une session ordinaire supplémentaire aura certainement lieu le 16 mars 2016. En effet l'assemblée de la Conférence des Eglises romandes devrait accepter le projet d'un journal romand le 5 décembre 2015. Un rapport doit donc être présenté aux Synodes des Eglises au printemps 2016. C'est pourquoi le Conseil synodal a opté, avec l'accord du bureau du Synode, pour la solution d'une session extraordinaire en mars comprenant le rapport sur le journal romand et les rapports qui n'auraient pas pu être traités en décembre 2015. Si l'assemblée de la Conférence des Eglises venait à refuser le journal, la session du 16 mars deviendrait une simple séance de relevée, d'où la présence maintenue des sept rapports dans ce document.

Fraternellement en Christ,

Président du Conseil synodal



Christian Miaz



**Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel**  
**174<sup>e</sup> session du Synode**  
**Mercredi 2 décembre 2015 à Montmirail**

**Table des matières**

Ordre du jour.....	p. 7
InvitéEs à cette session.....	p. 8
Renseignements pratiques.....	p. 9
Rapport n°1 du Conseil synodal sur Req'EREN .....	p. 11-23
Rapport n°2 du Conseil synodal sur la promotion et l'accompagnement du bénévolat en Eglise ....	p. 24-33
Rapport n°3 du Conseil synodal en réponse à la motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide.....	p. 34-38
Rapport n°4 du Conseil synodal en réponse à la motion concernant la péréquation financière entre les paroisses .....	p. 39-40
Rapport n°5 du Conseil synodal sur l'Évangélisation.....	p. 41-45
Rapport n°6 du Conseil synodal sur la présentation et planification du projet EREN 2023.....	p. 46-54
Rapport n°7 du Conseil synodal sur Prévoyance.ne.....	p. 55-58
Rapport n°8 d'information du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle .....	p. 59-61
Dates et informations importantes.....	p. 64



**Ordre du jour**  
**174ème Synode du 2 décembre 2015**  
**Montmirail**

**07h30**                    **Café et croissants**

**08h15**                    **Début de la session**

1. Validations d'élections complémentaires de députéEs et de suppléantEs
2. Elections complémentaires (annexe remise en session)
  - Conseil synodal (un membre laïc)
  - Synode missionnaire (1 suppléantE)
  - Conseil du Fonds immobilier (1 membre)
3. Budget 2016 (annexe)
  - introduction du Conseil synodal
  - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
  - examen du budget 2016
4. Rapport n°1 du Conseil synodal sur Req'EREN
5. Rapport n°2 du Conseil synodal sur la promotion et l'accompagnement du bénévolat en Eglise
6. Rapport n°3 du Conseil synodal sur la motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide

**11h00**                    **Culte à Montmirail présidé par Christophe Allemann**

Installations:

Adrienne Magnin  
Patrik Chabloz  
Jean-Marc Leresche  
Hélène Guggisberg  
Thomas Isler  
Karin Phildius  
Sébastien Berney

Prises de congé :

Sarah Badertscher  
François Caudwell  
Ellen Pagnamenta

**12h15**                    **Repas**

**13h30**                    **Reprise session**

7. Rapport n°4 du Conseil synodal sur la motion concernant la péréquation financière entre les paroisses
8. Rapport n°5 du Conseil synodal sur l'Evangélisation
9. Rapport n°6 du Conseil synodal sur la présentation et planification du projet EREN 2023
10. Rapport n°7 du Conseil synodal sur Prévoyance.ne
11. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle
12. Motions éventuelles

**17h00**                    **Fin de session**

## INVITES A LA SESSION

Conseil d'Etat  
CSP, par son directeur  
Fédération des Eglises protestantes de Suisse  
Conférence des églises romandes  
Eglise réformée évangélique du Valais  
Conseil du Synode jurassien  
Eglise protestante unie de France  
Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs  
Conseil communal de La Tène

## INVITES AU CULTE

Christophe Allemann (pasteur célébrant le culte)  
Adrienne Magnin  
Sarah Badertscher  
Ellen Pagnamenta  
Hélène Guggisberg  
Karin Phildius  
Patrik Chabloz  
François Caudwell  
Jean-Marc Leresche  
Thomas Isler  
Sébastien Berney  
Hôpital Neuchâtelois, par sa direction  
Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, par sa direction  
Centre Œcuménique Cantonal de l'Aumônerie Hospitalière, par sa présidente Monique Vust

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Notes de bas de page** La numérotation des notes de bas de page est continue à l'ensemble des rapports et informations de ce document.
- DéputéEs :** Mesdames et Messieurs les députéEs sont priés de s'installer aux places qui leur sont réservées. Leur présence est attendue jusqu'à la fin de la session. Nous les remercions d'aider les rédacteurs du procès-verbal **en se présentant, nom et fonction** et en leur fournissant le texte des interventions si celles-ci ont été préparées d'avance.
- Carte de présence :** A échanger à l'entrée contre la carte de vote.  
Prière d'y inscrire le montant des frais de déplacement et/ou d'indemnité pour perte de gain (au maximum Fr. 120.-). **Seuls les montants dûment inscrits seront remboursés.**
- Empêchements :** En cas d'empêchement, les députéEs voudront bien s'excuser le plus vite possible en renvoyant leur carte de présence à l'adresse indiquée. Les démarches seront alors entreprises pour la désignation et l'information du suppléant.
- Carte de vote :** Pour faciliter le comptage des voix lors des scrutins, une carte de vote de couleur sera remise à l'entrée en échange de la carte de présence. On comptera les **cartes levées**. Il n'est donc pas possible de participer au scrutin sans carte.
- Repas de midi :** Le repas sera servi au camp de Vaumarcus. Une participation d'un montant de 28 Francs est demandée. Les inscriptions se font par mail à l'adresse : [eren@eren.ch](mailto:eren@eren.ch) **jusqu'au vendredi 20 novembre 2015 au plus tard.**
-  **Il ne pourra pas être servi de repas aux personnes non inscrites.**
- InvitéEs :** Les invitéEs ont des places réservées dans la salle. Les personnes qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'annoncer auprès du président du Synode.
- SuppléantEs et auditeurs/trices :** La session étant publique, des places sont réservées pour les suppléantEs et auditeurs/trices.



# Rapport du Conseil synodal relatif au projet Req'EREN Aumônerie auprès des requérants d'asile des centres cantonaux

En bref :

Le projet Req'EREN arrive au terme de sa période d'essai, donnant lieu à une évaluation globale des objectifs qui lui avaient été attribués<sup>1</sup>. Au vu de la réussite de cette phase d'essai le Conseil synodal propose au Synode de prolonger celle-ci jusqu'à l'horizon 2019 afin de pouvoir le faire évoluer, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les deux autres Eglises reconnues.

## 1. Historique

Après une phase de conception et d'initialisation entre 2010 et 2013, le projet d'aumônerie auprès des requérants d'asile a pu entrer dans sa phase de réalisation début janvier 2014, suite à l'approbation par le Synode du 4 décembre 2013 (168<sup>ème</sup> session) des deux résolutions du rapport relatif à Req'EREN :

168-E Le Synode autorise le Conseil synodal à engager un aumônier à 25 % dans le cadre d'un projet pilote.

168-F Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en décembre 2015 un rapport d'évaluation du projet Req'EREN, avec une proposition de poursuite ou non du projet.

Le groupe mandaté par le CS pour piloter ce projet s'est réuni régulièrement (une fois par mois ou plus selon les besoins). Il était composé de :

- Karin Phildius, pasteure, co-fondatrice de Recif à la Chaux-de-Fonds
- Marianne Bühler, issue de la Coordination Asile Neuchâtel
- Sandra Conne-Depezay, pasteure, secrétaire du groupe (aumônière de Req'EREN du 1er janvier 2015 au 31 mars 2016)
- Hans Beck, ancien conseiller synodal, membre du projet initial

## 2. Objectifs principaux

### 2.1 Rappel des objectifs

Selon le rapport au 168<sup>ème</sup> Synode, le projet veut assurer un soutien spirituel aux requérants d'asile en :

- leur offrant une présence et un accompagnement spirituel, quelle que soit leur religion ou leur conviction,
- offrant un espace où ils puissent parler librement et sans peur de leur

---

<sup>1</sup> Rapport établi par Karin Phildius avec les apports des aumônières Sandra Conne et Aude Collaud, de la responsable des bénévoles, Marianne Bühler et des membres du comité de pilotage, Hans Beck et Joan Pickering.

situation et où ils puissent être écoutés sans jugement ni a priori,

- aidant les personnes qui le souhaitent dans leur relation à Dieu, par l'entretien, la prière, le don d'une Bible,
- organisant des recueils et des célébrations diversifiés, en lien avec les paroisses, les Eglises sœurs et les communautés étrangères.

Il s'agira également de contribuer à la sensibilisation du public en :

- étant à disposition des paroisses (journées des réfugiés, catéchisme, etc.) pour informer et sensibiliser sur le vécu des requérants, expliquer les enjeux et les défis de l'aumônerie,
- étant à disposition des localités pour faciliter les liens entre la population et les requérants, en collaboration avec les autres services.

Ces deux principaux objectifs ont été atteints au courant de ces dix-huit premiers mois.

## **2.2 Soutien spirituel**

### **2.2.1 Présentation des actions**

Lors de chaque permanence, l'aumônier est sollicité au moins une fois pour un entretien individuel, quelles que soient la religion, la provenance et la langue de la personne.

Au premier abord, les personnes demandent un entretien individuel pour éclairer leur situation, pour des questions d'ordre pratique (par ex : comment se passe la 2<sup>ème</sup> audition à Berne, comment trouver du travail, comment marche le téléphone, où a lieu le culte, etc.).

A partir de ces questions liées à leur vie quotidienne, l'aumônier crée un espace de confiance, propice à des questions d'ordre plus spirituel. Il s'agit avant tout d'un accompagnement centré sur la personne, à l'écoute de ses problèmes. Ce temps d'écoute permet aussi d'aiguiller la personne vers les services adéquats (juridique, social, personnes ressources, communautés religieuses, etc.)

Une douzaine d'exemplaires du Nouveau Testament en français courant ont été distribués au début (don du secrétariat général), en particulier à des Erythréens.

Une bougie est toujours allumée sur une table. Un cahier circule où les personnes présentes inscrivent leur prénom afin de laisser une trace de leur passage et de permettre aux équipes de bénévoles de continuer de penser et prier pour elle. Une réflexion est en cours pour offrir des rituels qui ouvrent ou concluent les permanences, de telle sorte que toutes les personnes présentes se sentent reliées d'une manière plus profonde, en étant respectées dans leur croyance et leur sensibilité.

Dans les deux lieux d'accueil, on relève des témoignages touchants de requérants qui s'expriment sur ce qu'ils vivent en venant à la permanence de l'aumônerie. « *Je me sens toujours bien quand je viens ici* » Sam<sup>2</sup>, à Couvet.

« *J'ai beaucoup de stress (=soucis), comme toutes les personnes érythréennes. Mama Africa<sup>3</sup> c'est vraiment précieux, car ce lieu permet d'oublier ses soucis pendant un temps. Je viens, je discute avec les personnes présentes et je pleure avec Sandra, Marianne, les bénévoles et je laisse mes soucis à Mama Africa* ». Jessica, à Fontainemelon.

---

<sup>2</sup> Les prénoms sont fictifs pour toutes les citations d'unE requérantE

<sup>3</sup> Mama Africa, c'est ainsi que les requérants d'asile surnomme l'aumônerie. Ils apportent cette appellation avec eux depuis leur passage, pour certains, à Vallorbe où ils se rendent à l'ARAVOH.

« C'est le premier endroit où je suis accueilli comme ça, pour rien. Chaleureux, convivial, juste pour moi-même. » Mustafa, juste transféré du centre des Gollières à celui de Fontainemelon.

### 2.2.2 Évaluation

Les craintes évoquées en raison des langues étrangères ne se sont pas avérées justifiées et il n'y a pas eu besoin de faire appel à des traducteurs. L'offre d'un espace d'accueil et d'une écoute centrée sur la personne est inestimable pour des personnes déracinées, quelles que soient leur religion ou leur origine, car elles retrouvent dans cette halte bienfaisante un peu de dignité et de force pour poursuivre leur chemin de vie.

## **2.3. Sensibilisation des paroisses et du public**

### 2.3.1 Présentation des actions

Pour le lancement du projet, le comité de pilotage, en collaboration avec RequérENSEMBLE, Bel Horizon Open et ARAVOH<sup>4</sup> a organisé la venue de Pie Tschibanda, réfugié devenu comédien. Son spectacle qui a eu lieu le 18 janvier 2014 à la salle de spectacle de Fontainemelon, a fait salle comble avec des participants venus de tout le canton et de tout horizon.

Tant en 2014 qu'en 2015, l'aumônier a été sollicité pour participer à des cultes, des repas, des manifestations paroissiales ou autres, accompagné de bénévoles et/ou de requérants d'asile. Une liste des activités est mise en annexe du rapport.

### 2.3.2 Évaluation

Lors de ces différentes occasions, de belles synergies se sont développées avec les différents partenaires ainsi qu'avec les paroissiens; cela a permis aussi de sensibiliser une partie du public à la réalité quotidienne des requérants d'asile, de faire tomber des craintes de cohabitation et de véhiculer une image différente de celle, stigmatisante, dont les requérants d'asile sont victimes.

De nouveaux bénévoles se sont engagés à la suite de ces manifestations.

## **3. Évaluation des moyens mis en œuvre**

Dans son rapport au Synode du 4 décembre 2013<sup>5</sup>, le Conseil synodal relevait que la réalisation concrète du projet demandait les actions suivantes :

- Engagement d'un aumônier et ouverture de lieux d'accueil proches des centres de demandeurs d'asile
- Collaboration avec les paroisses
- Contacts avec les partenaires de la société civile
- Recrutement d'équipes de bénévoles

Voici l'évaluation des points susmentionnés :

### **3.1 Engagement d'un aumônier**

#### 3.1.1 Description de l'action

Aude Collaud, pasteur, a été engagée pour le poste à 25% comme aumônière de Req'EREN dès le 1<sup>er</sup> avril 2014. Suite à un arrêt de travail dû à sa grossesse, elle a été remplacée au pied levé dès janvier 2015 par Sandra Conne-Depezay, membre du

---

<sup>4</sup> Association auprès des Requérants d'asile de Vallorbe, œcuménique et humanitaire

<sup>5</sup> Chapitre III : Moyens et modalités, p.15

comité de pilotage et pasteur. Celle-ci a été nommée aumônière de Req'EREN jusqu'à la fin du projet pilote, à savoir fin mars 2016.

Il s'est avéré rapidement qu'un 25% ne suffisait pas pour l'accomplissement de toutes les tâches et celles-ci ont été redistribuées en fonction des axes du projet :

- présence dans les permanences auprès des requérants d'asile assurée par l'aumônière.
- formation des bénévoles par une personne mandatée par le Conseil Synodal (CS), à savoir Marianne Bühler, en collaboration avec Jacqueline Lavoyer-Bünzli, responsable de la plate-forme RequérenSEMBLE<sup>6</sup> et animatrice cantonale du bénévolat.
- planification de la communication auprès des parties prenantes par une bénévole mandatée pour cela, Christelle Maire, en collaboration avec la responsable de la communication de l'EREN, Angélique Kocher.

### 3.1.2 Évaluation de l'action

Cette répartition des tâches a permis de développer les différents axes du projet et de valoriser les rôles et les compétences de chacun. Les deux aumônières successives ont démontré une grande capacité de mise en place d'équipes effectives sur le terrain, de sens du contact et d'accompagnement, tant des bénévoles que des requérants d'asile, d'adaptation à des situations nouvelles, de compréhension des enjeux et du cadre du travail d'aumônerie dans le domaine de l'asile.

## **3.2 Ouverture d'un lieu d'accueil à proximité de chaque centre cantonal**

### 3.2.1 Présentation de l'action

Début 2014, le centre cantonal de Perreux a été fermé ; le projet s'est alors concentré sur deux lieux, Couvet et Fontainemelon, avec un accent particulier sur Couvet durant les six premiers mois.

A Couvet, les après-midi de permanence ont démarré le 5 juin 2014.

Les jeudis après-midi, les résidents du centre de Couvet sont accueillis dans la salle de paroisse à Couvet. Pour les entretiens d'ordre plus privé, la paroisse du Val-de-Travers met à disposition le bureau du secrétariat. Dès le début, ce sont entre 15 et 30 personnes de différentes provenances qui fréquentent le lieu.

A Fontainemelon, depuis septembre 2014, tous les jeudis matin, de 9h30 à 11h30, l'aumônerie accueille les résidents du centre de Fontainemelon dans la Salle Riant-Val, située au rez d'un immeuble d'appartements protégés. La salle étant vaste, il est possible de se mettre à l'écart pour un entretien privé. La fréquentation régulière a mis plus de temps, mais depuis janvier 2015, entre 2 et 10 personnes sont accueillies. Une réflexion est en cours pour envisager un horaire plus adapté.

A Couvet et à Fontainemelon, d'entente avec les directeurs des centres, l'aumônière, accompagnée d'une ou deux bénévoles, passe régulièrement pour informer les nouveaux-elle arrivé-es, et les accompagner à la permanence. Ce passage est aussi l'occasion de garder des liens de confiance avec les collaborateurs des centres.

### 3.2.2 Évaluation de l'action

L'ouverture d'un café-contact à proximité des centres est la seule possibilité de faire vivre une aumônerie auprès des requérants d'asile, étant donné qu'une telle présence

---

<sup>6</sup> La plate-forme œcuménique RequérenSEMBLE organise diverses activités pour sensibiliser les paroisses et faire se rencontrer les personnes du centre de Perreux avec la population.

n'est pas possible à l'intérieur des centres. Même si la fréquentation n'est pas stable, au vu des changements constants de la population dans les centres, ces lieux sont un point d'ancrage pour l'aumônerie.

### **3.3 Collaboration avec les paroisses de Val-de-Travers et Val-de-Ruz**

#### **3.3.1 Présentation de l'action**

##### **3.3.1.1 Couvet**

Patrick Schlüter, pasteur, a été mandaté par le Conseil paroissial du Val-de-Travers comme personne de contact entre la paroisse et Req'EREN. Habitant la cure de Couvet, il passe régulièrement aux permanences.

Dès juin 2014, la salle de paroisse a été mise à disposition gratuitement par la paroisse tous les jeudis après-midi de 14h à 17h30.

Jean-Samuel Bücher, co-président du Conseil paroissial, a fourni une liste de personnes potentiellement intéressées, de sorte que, rapidement, des bénévoles motivés se sont engagés.

##### **3.3.1.2 Fontainemelon**

Jean-Marc Fischer, ancien co-président du Conseil paroissial Val-de-Ruz, a été la première personne de contact pour la paroisse et depuis septembre 2014, Mary-Jeanne Robert, assistante sociale du CSP à la retraite, membre du Conseil, l'a remplacé. Celle-ci, depuis peu, s'occupe aussi de la coordination des bénévoles de Req'EREN engagés à Fontainemelon.

La recherche de bénévoles s'est faite en collaboration avec RequéRENSEMBLE et par le bouche à oreille dans le cadre de la paroisse Val-de-Ruz.

La salle prévue initialement dans la cure de Fontainemelon n'était plus disponible et une offre a été faite spontanément par le Conseil Communal, par le biais de son président, Armand Blaser.

#### **3.3.2 Évaluation de l'action**

La collaboration très positive et constructive avec les paroisses va continuer de se développer à l'avenir, étant donné l'impact positif des liens déjà tissés entre les paroissiens et les requérants d'asile rencontrés dans le cadre des permanences ou des manifestations paroissiales.

### **3.4 Les partenaires de l'aumônerie**

#### **3.4.1 Relations avec l'Etat**

Une lettre d'information concernant le projet et l'engagement de l'aumônier a été envoyée début avril 2014 à Jean-Nathanaël Karakash, Conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et de l'action sociale ainsi qu'à Serge Gamma, chef du SMIG (Service des migrations du canton de NE).

Le feu vert a été donné par le Conseiller d'Etat par une lettre du 8 avril 2014, dont voici un extrait : *« Je salue votre engagement en faveur des requérants d'asile et partage votre souci de favoriser la compréhension et le dialogue entre la population locale et les résidents des centres. Dès lors, le chef du service des migrations, M. Serge Gamma ainsi que les directeurs des centres de Couvet et Fontainemelon se tiennent à votre disposition dans le cadre des différentes activités que vous envisagez. »*

Les contacts avec les directeurs et les assistants sociaux des centres ont été bons dès le départ. Marianne Bühler a régulièrement informé le COSM (Service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel) de la mise en place de Req'EREN et a invité ses collaborateurs à intervenir lors de la formation des bénévoles.

### 3.4.2 Relations avec les partenaires sociaux

Dans le but de s'assurer une bonne collaboration, le 19 juin 2014, l'aumônière a rencontré le directeur du CSP, Pierre Borer ainsi que les deux juristes Mélanie Müller-Rossel et Caroline Hensinger responsables des consultations juridiques relatives à l'asile.

Le CSP organise deux fois par année une journée de formation sur le domaine de l'asile en Suisse.

Les personnes engagées dans Req'EREN envoient régulièrement des requérants au CSP et à Caritas pour le conseil juridique. Des échanges ont eu lieu plus récemment avec CARITAS.

Les liens avec le réseau de la migration, en particulier avec Bel Horizon Open<sup>7</sup>, se sont mis en place dès le début. Req'EREN a sa place dans la plate-forme asile qui se réunit deux fois par année pour coordonner les actions de la société civile auprès des requérants d'asile.

### 3.4.3 Relations avec les autres communautés et instances religieuses

La nécessité du projet tient aussi aux contacts qui ont été pris avec des communautés religieuses qui ont à cœur l'accueil du migrant et du requérant d'asile.

#### - La PAC (présence africaine chrétienne)

Des requérants d'asile ont été accompagnés à un culte de la PAC. Le pasteur Daniel Mabongo et une bénévole de la PAC ont animé une soirée de formation des bénévoles.

#### - Eglises Evangéliques

Au Val-de-Travers, elles ont déjà mis sur pied des actions auprès des requérants d'asile du centre, des contacts ont été pris pour se coordonner. Une belle collaboration avec le pasteur David Hoehn et son équipe de l'Eglise libre de la Côte-aux-Fées s'est déroulée durant l'été 2015 à l'occasion de trois rencontres en extérieur pour enfants et familles et l'expérience sera réitérée lors de prochaines vacances scolaires.

#### - Eglise catholique romaine

Des contacts sont en cours pour avancer dans une plus grande collaboration, en particulier avec la déléguée au vicariat de la solidarité Manuela Hugonnet, qui a été nommée début août 2015.

#### - Communautés musulmanes

Un représentant musulman de la Commission cantonale pour l'intégration, ainsi que deux Syriennes actives dans leur communauté, ont animé une soirée de formation des bénévoles. Des bénévoles ont également visité la mosquée durant le Ramadan.

#### - Aumôneries œcuméniques romandes

La retraite œcuménique romande « *auprès des Réfugiés* » qui a eu lieu à Vevey les 14-15 novembre 2014 – à laquelle a participé l'aumônière, la responsable des bénévoles, ainsi que deux bénévoles de Req'EREN et deux requérants d'asile du canton - a permis de tisser des liens et de faire connaître le projet au-delà des frontières cantonales. Pour la prochaine retraite qui aura lieu les 13-14 novembre 2015, c'est une équipe de Req'EREN, pasteurs et laïcs, qui a été chargée de l'organiser et de l'animer, sous la houlette du théologien Pierre Bühler, sur le thème de l'humour, force de résistance.

---

<sup>7</sup> Bel Horizon Open est un projet issu de l'Association « Bel Horizon mieux vivre ensemble » et il a été créé en février 2012 dans le but de proposer des activités et un soutien concret auprès des requérants d'asile auprès des trois centres du canton ainsi que de permettre des échanges entre migrants et autochtones.

#### 3.4.4 Évaluation des actions

Le bon accueil des autorités politiques ainsi que les excellentes relations tissées avec les directeurs de centre, le CSP et Caritas, les autres acteurs de la migration, sont un gage de réussite de l'aumônerie, dans le court comme dans le long terme.

### **3.5 Recrutement et formation des bénévoles**

#### 3.5.1 Présentation de l'action

L'aumônière peut compter sur la collaboration de deux personnes compétentes pour coordonner le recrutement, l'engagement et le suivi des bénévoles. Pour Couvet, il s'agit de Marianne Bühler et pour Fontainemelon, de Mary-Jeanne Robert. Les bénévoles signent une convention de bénévolat dans le respect de la charte des bénévoles de l'EREN.

A Couvet, ce sont cinq bénévoles qui participent tous les jeudis ou tous les quinze jours aux permanences d'accueil, depuis l'automne 2014. A Fontainemelon, quatre personnes forment une équipe stable depuis début 2015. De nouvelles personnes devraient intégrer ces équipes prochainement.

Le rôle des bénévoles dans les deux lieux consiste à accueillir les requérants d'asile par une boisson et des biscuits, à discuter avec eux, faire des jeux, travailler l'apprentissage du français. L'aumônière, en collaboration avec les bénévoles, sait diriger les personnes vers le service compétent d'aide sociale ou juridique.

En collaboration avec Jacqueline Lavoyer-Bünzli, deux cycles de formation ont été mis sur pied, l'un durant l'hiver 2013-2014, l'autre de janvier à juin 2015.

En moyenne 30 personnes ont participé au 1<sup>er</sup> cycle. Au 2<sup>ème</sup> cycle, entre 22 et 35 participants ont participé par soirée.

Les objectifs de cette formation ont été les suivants :

- Informer sur les questions d'asile et d'organisation de l'accueil dans le canton. Sur ce thème, une collaboration étroite avec le CSP s'est développée.
- Faire prendre conscience du parcours du réfugié par des témoignages.
- Informer des lieux ressources dans le canton (COSM, PAC, communauté érythréenne, etc.).
- Permettre des échanges d'expériences et un travail sur soi pour les bénévoles.

Les intervenants dans le cadre de cette formation le font soit bénévolement, soit dans le cadre de leur mandat professionnel, avec un défraiement pour les frais de transport.

En 2015, le suivi des bénévoles s'est structuré de la manière suivante : toutes les quatre à six semaines, chaque équipe de bénévoles se réunit avec l'aumônière et la coordinatrice des bénévoles pour établir le planning des permanences et prendre un temps d'un débriefing.

Deux fois par an, une rencontre réunit les deux groupes pour une supervision d'équipe.

Une bénévole témoigne :

*« Je me réjouis de chaque jeudi de permanence, tant les contacts humains sont riches. Je suis devenue une sorte de grand-maman bienveillante, accompagnant de nombreuses mamans enceintes ou avec de petits enfants. Malgré les barrières de langues, la communication est possible ; le partage de moments de rires bienfaisants permet de prendre distance de la dure réalité vécue par les réfugiés ».*

#### 3.5.2 Évaluation

Le recrutement des bénévoles connaît un beau succès. Une formation solide et un suivi régulier permettront à l'aumônière de compter sur un vaste « réservoir » de

bénévoles formés et à même de relever les nouveaux défis de l'accueil des réfugiés et migrants.

## 4. Médias et publicité

### 4.1 Présentation des actions

Un communiqué de presse est sorti dans l'Express-Impartial du 9 avril 2014 pour annoncer la nomination d'Aude Collaud. La VP a publié un article début juillet 2014, avec une interview de l'aumônière. Dans son édition de l'automne 2015 consacrée à la migration, un article présente le travail de Sandra Conne-Depezay sur le terrain. D'autres médias romands, comme Bonne Nouvelle et Protestinfo ont repris ce communiqué de presse peu après. Cela a aussi été relayé par des sites web, comme celui de l'EREN ou de l'Eglise adventiste.

L'émission Passerelles diffusé sur Canal Alpha a évoqué le travail de Req'EREN à travers divers témoignages le 24 septembre 2015.

En juin 2014, un papillon a été diffusé à l'intention des requérants d'asile dans les centres. En janvier 2015, un papillon Req'EREN, tiré à 200 exemplaires, a été distribué dans le réseau de la migration et dans les paroisses. A l'automne 2015, il est prévu une nouvelle diffusion de ces papillons et une présentation sur le site Internet de l'EREN.

### 4.2 Évaluation

Les médias ont immédiatement manifesté un grand intérêt pour l'aumônerie. Req'EREN est déjà bien connu parmi les paroissiens et par le réseau de la migration.

## 5. Finances

### 5.1 Présentation des comptes

#### a) Charges annuelles

Elles ont été moins élevées que prévu (aucun achat de matériel, intendance peu coûteuse, pas de frais de traduction, peu de frais de lancement et de publicité). Par contre, il y a eu une charge supplémentaire en 2015 due à l'incapacité de travail d'Aude Collaud.

Le tableau montre les charges :

- Pour **2014** (01.04. – 31.12.) : Il s'agit de l'année de démarrage, ce qui explique que les dépenses sont plus basses que l'année suivante. Le nombre de bénévoles est encore restreint et certaines notes de frais concernant 2014 ont peut-être été comptabilisées en 2015.

- Pour **2015** : Les chiffres comprennent les dépenses réelles jusqu'à fin juin et une estimation réaliste pour la deuxième moitié de l'année.

- Pour **2016** (01.01. – 31.03): Les chiffres sont extrapolés à partir des chiffres 2015, compte tenu de la période concernée (janvier à mars). En outre, les frais de publicité ont été majorés en prévision de l'effort important nécessaire pour la poursuite du projet.

<b>Activités de l'aumônier</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Salaire (poste à 25%)	18'662	24'883	7'000
Frais de déplacement (onde verte)	739	1'800	450

Bureau et téléphone	0	520	130
Célébrations, retraite romande, diverses rencontres	492	1'300	100
Frais généraux	194	500	100
<b>Total coût du poste de travail</b>	20'087	29'003	7'780
<b>3 mois de salaire supplémentaire</b>		6'220	

<b>Coûts d'exploitation</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
- Encadrement et formation des bénévoles	115	3'000	300
- Déplacement des bénévoles	332	3'000	750
- Défraiements de divers intervenants	202	500	200
- Produits pour l'accueil (café, thé, etc.)	395	600	150
- Dossiers, lettres et flyers (impressions et envois)	432	1'500	1'500
- Manifestations (stands Noël, journée des réfugiés)	500	350	
- Divers	0	1'000	400
<b>Total coûts d'exploitation</b>	1'476	10'100	3'650
<b>Total des charges</b>	21'563	45'323	11'430

#### b) Etat des lieux de la recherche de fonds

Les aides financières prévues au budget ont toutes été honorées si bien que la situation est plutôt réjouissante. Jusqu'à fin août 2015, le projet Req'EREN a reçu les dons suivants :

Fondia <sup>8</sup>	20'000.-
Paroisse du Grossmünster à Zurich	2'266.-
Paroisse de la ville de Zurich	14'345.-
Collecte de la paroisse de Neuchâtel	417.-
Dons :	
- ARAVOH	1'000.-
- Zurich	2'250.-
- Particuliers (Neuchâtelois)	1'120.-
<b>Total</b>	<b>CHF 41'398.-</b>

Voici l'estimation actuelle de financement pour la période du projet de pilotage (01.04.2014 – 31.03.2016) :

<b>Charges :</b>	2014 (selon comptes)	21'563.-
	2015 (estimation)	45'323.-
	2016 (1/4 de CHF 42'000)	11'430.-
	<b>Total</b>	<b>CHF 78'316.-</b>
<b>Dons reçus : Total</b>		<b>CHF 41'398.-</b>

#### 5.2 Évaluation

Selon le cahier des charges, la caisse centrale de l'EREN assume la moitié des coûts de fonctionnement, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-. Dès lors que ces coûts s'élèvent à CHF 78'316.-, elle contribue pour la période de avril 2014 à mars 2016 avec un montant de CHF 39'158.-. L'autre moitié est couverte par les dons externes, qui s'avèrent être légèrement supérieurs. Ainsi les comptes sont équilibrés. Le solde des dons et d'éventuels dons supplémentaires pourront servir de base pour la suite du

<sup>8</sup> Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse

projet.

## **6. Déploiement du projet dans d'autres lieux**

Des contacts sont en cours pour permettre aux résidents des Gollières (abri PC aux Hauts-Geneveys) de venir participer à l'accueil à Fontainemelon. L'accord est d'ores et déjà en vigueur, ce sont les modalités qui restent à définir.

Un élargissement de l'aumônerie auprès des requérants d'asile logés dans les abris PC de la Tène et de la Chaux-de-Fonds est en cours de réflexion. Il en est de même pour les requérants logés dans des appartements en ville de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Des collaborations avec les associations déjà actives sur le terrain sont envisagées. Un état des lieux des endroits et des personnes ressources est en cours d'élaboration.

## **7. Propositions du groupe de pilotage**

### **7.1 Engagement d'un aumônier à 50% pour une durée indéterminée**

Au vu du succès du projet pilote et de l'actualité, avec les défis migratoires des prochains mois et des prochaines années, le travail ne va pas manquer.

Le groupe souhaite un poste d'aumônerie œcuménique à 50%, co-financé par les trois Églises, à l'image de l'aumônerie de rue.

### **7.2 Création d'une association**

La création d'une association devra se faire en avril ou en mai prochain ; une telle structure semble une condition sine qua non pour les raisons suivantes :

- Rendre l'aumônerie œcuménique

Les rapports avec l'EREN, ainsi qu'avec les autres Eglises devront être régis par une convention, selon le même modèle que l'association Dorcas (aumônerie de rue de Neuchâtel)

- Regrouper les différentes instances qui œuvrent déjà dans ce domaine au niveau local, telles que: la plate-forme du Joran RequirENSEMBLE et la PAC qui œuvre déjà à l'accompagnement spirituel des migrants issus des communautés africaines.

- Poursuivre la recherche de fonds en dehors des paroisses réformées neuchâteloises. L'avantage d'une association est aussi de pouvoir bénéficier des cotisations des membres (ex. de l'ARAVOH : cotisations = 9 480. — en 2011).

La question se pose de rendre cette aumônerie interreligieuse ; plusieurs bénévoles ont interpellé le groupe de travail dans ce sens, au vu du contexte toujours plus multi-religieux de la société neuchâteloise.

### **7.3 Recherche de fonds**

Pour couvrir les frais d'exploitation de l'aumônerie, y compris la formation et le défraiement des bénévoles, des demandes de fonds devront être renouvelées chaque année pour un montant global d'environ 10'000.-- . Des promesses de fonds ont déjà été faites pour avril 2016. La création d'une association autorisera un appel de fonds beaucoup plus large.

Par ailleurs, les pistes prévues pour 2015, soit n'ont pas été encore exploitées, soit n'ont pas encore donné des résultats probants, nous poursuivrons nos efforts pour récolter l'argent nécessaire, dans les directions suivantes :

- Collectes dans les paroisses
- Dons par d'autres Eglises de Suisse alémanique

- Contributions par d'autres Eglises du canton (Église anglicane, Église orthodoxe, Églises évangéliques) qui ont déjà manifesté leur intérêt au projet
- Recherche de fonds auprès d'entreprises, de banques, de clubs service, de privés.

#### **7.4 Conclusion du groupe**

Tous les objectifs définis dans le rapport de décembre 2012 ont été atteints et les différentes actions mises en place avec satisfaction. La réalisation du projet pilote a apporté pleine satisfaction. Le groupe de pilotage tient à adresser sa reconnaissance à toutes les personnes, institutions, autorités, organismes qui ont rendu ce succès possible.

Les convictions et la foi qui les ont porté dans ce projet, qui consiste à être présents auprès des requérants d'asile, produisent des fruits au-delà de toute espérance.

Ce projet doit être rendu pérenne, pour continuer à offrir une présence, au nom de l'Évangile, à celles et ceux qui viennent trouver refuge chez nous.

### **8. Propositions du Conseil synodal**

Le Conseil synodal est très satisfait du travail accompli par le groupe de pilotage, les aumôniers et les bénévoles. Il remercie chacun-e pour le temps et les compétences mis dans cet engagement en faveur de personnes en situation difficile.

Il rejoint plusieurs des conclusions du groupe de pilotage, mais avec des nuances.

1. Le Conseil synodal réaffirme sa volonté de proposer au Synode d'engager l'EREN en faveur des personnes en situation de fragilité, comme le sont les migrants et les requérants d'asile. La mission de l'Église comprend la dimension d'accompagnement, sans distinction de religion et d'origine. Le projet Req'EREN, en ce sens, remplit un aspect de cette mission, comme le CSP, Requér'ENSEMBLE ou encore l'aumônier du centre fédéral de Perreux, en remplissent d'autres. Req'EREN propose une écoute à la fois humaine et spirituelle. C'est sa particularité.
2. L'augmentation du temps de travail, certes nécessaire, ne pourra être assumée par l'EREN seule.

Le Conseil synodal propose au Synode de poursuivre son engagement à hauteur de ce qu'il a fait jusqu'à présent à savoir la moitié des coûts de fonctionnement, et ce jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-, pour la période d'avril 2016 à décembre 2019, et cela tant que le projet Req'EREN reste un projet EREN et se nomme Req'EREN. L'objectif du Conseil synodal est de donner du temps au groupe de pilotage et au Conseil synodal pour constituer une association.

À l'instant où une association est constituée (avec ou sans les Eglises reconnues), l'engagement financier de l'EREN fera l'objet d'une convention entre l'association et l'EREN. De plus, l'engagement financier de l'EREN dans l'association sera revu tous les quatre ans, à partir de la création de l'association. L'objectif des quatre ans consiste d'une part à permettre à l'association de pouvoir compter sur un soutien fixe de l'EREN et d'autre part à l'EREN de vérifier que le travail de l'association reste en adéquation avec la mission de l'EREN.

L'engagement financier de l'EREN dans l'association se montera en principe à un 25% de poste qui ne sera plus porté au tableau des postes, mais fera partie du budget annuel de l'EREN. L'objectif est de laisser au Conseil synodal sa liberté d'analyse et d'engagement. Les situations politiques et sociales peuvent très vite changer et demander à l'Église de s'adapter. Par le biais du budget, le Synode sera toujours informé de l'engagement de l'EREN dans cette aumônerie.

3. Le Conseil synodal rejoint le groupe de pilotage quant à la dimension œcuménique de l'aumônerie. Mais avant la création d'une association et de ses statuts, il faut un dialogue avec les Eglises partenaires et ensemble décider quelle forme serait la plus adéquate pour une telle aumônerie.
4. Pour l'instant le Conseil synodal n'entre pas en matière sur une aumônerie interreligieuse. Il la limite aux Eglises reconnues d'intérêt public qui s'engagent vis-à-vis de l'Etat, dans la formation des aumôniers et des bénévoles.

Dans la situation actuelle et en référence à son Seigneur Jésus-Christ, la présence de l'EREN auprès des migrants ne se discute pas. L'aumônerie n'est pas une solution à la migration, et l'Église n'a pas les moyens de résoudre seule ce problème. L'aumônerie Req'EREN est un engagement spirituel et diaconal de soutien et d'accompagnement de personnes fragilisées, elle est aussi un engagement de justice pour que toute personne soit traitée dignement et équitablement.

## **9. Résolutions**

1. Le Synode s'engage dans l'aumônerie Req'EREN en assumant la moitié des coûts d'avril 2016 à décembre 2019 jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-, et cela jusqu'à la création d'une association.
2. Le Synode mandate le Conseil synodal et le groupe de pilotage du projet Req'EREN de mener des discussions avec les autres Eglises reconnues d'intérêt publique pour la création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile.
3. Le Synode fixe les limites de l'engagement financier de l'EREN avec l'association de l'Aumônerie auprès des requérants d'asile des centres cantonaux en principe à l'équivalent d'un 25% de poste pour une période de quatre ans, renouvelable.

## **Annexe I : liste des activités**

### **2014**

- Soirée conviviale le Lundi de Pentecôte 9 juin à Fontainemelon, organisée par RequérENSEMBLE
- Journée des réfugiés le 14 juin à Neuchâtel
- Culte des réfugiés le 15 juin au Val-de-Ruz avec le pasteur Phil Baker
- Culte de remerciement des bénévoles de la paroisse du Val-de-Travers le 23 août à Couvet
- Journée « Vogue la galère » le mardi 24 juin, organisée par Bel Horizon Open (sortie en bateau avec les requérants des deux centres)
- Visionnement d'un film au ciné-club à Couvet
- Pendant la permanence de Couvet, le 18 décembre, participation de paroissiens à des ateliers créatifs sur le thème de NOEL

### **2015**

- Visionnement d'un film au ciné-club à Couvet
- Journée Migr'Action le 12 février à Neuchâtel
- Repas-contact à Boudevilliers le 14 février
- Spectacle de Pie Tschibanda le 23 janvier au Temple du Bas, env. 300 participants
- Soirée « L'asile c'est fou » le 5 mars avec témoignages de requérants d'asile, suivi d'un débat avec Jean-Nathanaël Karakash et Perry Proellochs (directeur du centre de Fontainemelon)
- Marche silencieuse de commémoration des morts en Mer Méditerranée avec la communauté érythréenne le 5 mai à Neuchâtel
- Le 25 juin, dans le cadre de la permanence de Fontainemelon, rencontre avec les habitants de la maison de la salle Rian-Val avec les requérants d'asile
- Trois cultes des réfugiés le 21 juin à La Chaux-de-Fonds, à Boudry et à Bevaix
- Culte à Fontainemelon le 14 octobre animé par une équipe de Req'EREN
- En projet : célébration avec la communauté orthodoxe érythréenne dans le courant de l'automne et rencontres autour de NOEL et Nouvel An.

Lors du repas-contact de la Saint-Valentin à Boudevilliers, le 14 février 2015, la paroisse Val-de-Ruz a accepté de financer la moitié des frais du repas des huit requérants d'asile présents, accompagnés de deux bénévoles de Req'EREN, à savoir CHF 75.-

## Rapport du Conseil synodal sur la promotion et l'accompagnement du bénévolat dans l'EREN

En bref :

En quelques années, l'EREN a rajeuni et actualisé sa perception du bénévolat. Un élan commun s'est créé pour affermir et élargir le bénévolat par une conscience accrue de ses besoins et de ses fonctionnements. Un projet pilote d'une durée de trois ans a été décidé par le Synode en décembre 2012. Le Conseil synodal en présente ici l'évaluation et les enjeux de la poursuite d'une politique concertée de l'EREN concernant le bénévolat. Le Synode est appelé à se prononcer sur une pérennisation de la promotion et de l'accompagnement du bénévolat.

**« Chacun et ensemble, nous participons à l'œuvre de Dieu » 1 Co 3,9**

### 1. Historique

Le Synode ayant été renouvelé, les députés récemment élus apprécieront que soient rappelé au début de ce rapport l'essentiel du sujet et les étapes parcourues jusqu'ici pour promouvoir et accompagner le bénévolat.

En proposant, dès 2006 des outils pratiques d'encouragement du bénévolat<sup>9</sup>, l'EREN faisait œuvre de pionnier. La charte intitulée *Les bénévoles dans l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel*, en particulier, reste le document de référence de notre Eglise dans ce domaine. Ses intentions fondamentales sont décrites dans les deux premiers paragraphes du document :

#### **Préambule**

*L'engagement bénévole est vital pour la société toute entière. Les domaines qu'il concerne sont nombreux et variés. En Eglise aussi, la vie s'épanouit grâce à l'engagement bénévole. Les permanents ministres et laïques, professionnels, soutiennent cette dynamique. Tous ensemble ils travaillent à l'œuvre de Dieu.*

*L'EREN reconnaît la valeur immense de ce bénévolat. Elle met en œuvre des moyens de le promouvoir dans les meilleures conditions possibles.*

#### **Perspectives**

*« L'Eglise a pour vocation de faire connaître à chacun, en paroles et en actes, l'amour manifesté par Dieu en Jésus-Christ à l'égard de tous les hommes, sans distinction de races et de conditions » (art. 9 de la Constitution de l'EREN).*

*Les membres de l'EREN participent à la vie de la communauté paroissiale et la soutiennent matériellement. Ils témoignent de leur foi dans leur existence (art. 5 de la Constitution de l'EREN).*

*Au travers d'une multiplicité de tâches et d'engagements, ils accomplissent un travail bénévole d'une importance inestimable, en qualité et en quantité. L'Eglise leur en est très reconnaissante.*

<sup>9</sup> Dossier bénévolat EREN comprenant outre la Charte, le texte introductif « Nouveaux bénévoles », des textes bibliques, le Guide des Eglises suisses, une attestation-type d'activité bénévole et des exemples pratiques

Au Synode, le processus de renforcement du bénévolat a connu les étapes suivantes:

### **1.1 Adoption du Rapport du Conseil synodal sur la promotion du bénévolat**

Lors de la session des 10 et 16 décembre 2008, le Synode a adopté les résolutions suivantes :

#### **RESOLUTION 157-P**

Le Synode décide que l'EREN mène une politique active de promotion du bénévolat consistant à expliciter et à améliorer les droits et les devoirs des bénévoles.

#### **RESOLUTION 157-Q**

Le Synode charge les Conseils paroissiaux d'établir des conventions de bénévolat pour les principales activités paroissiales dont ils ont la responsabilité, sur la base de conventions types proposées par le Conseil synodal.

#### **RESOLUTION 157-R**

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir, d'entente avec les paroisses et les services cantonaux, un plan de formation continue pour les bénévoles en activité dans l'EREN.

#### **RESOLUTION 157-S**

Le Synode charge les Conseils paroissiaux d'établir des attestations de bénévolat à la demande des personnes concernées.

#### **RESOLUTION 157-T**

Le Synode encourage la validation des acquis et le discernement des vocations pouvant mener à un engagement comme permanent.

### **1.2 Programme de législature 2012-2016**

Présenté à la session du 6 juin 2012, le programme de législature place la promotion du bénévolat dans les mesures destinées à assurer un cadre de travail respectueux et valorisant.

### **1.3 Adoption du Rapport du Conseil synodal relatif à la promotion du bénévolat**

Le Synode, lors de la session du 6 décembre 2012, adopte la résolution suivante :

#### **RESOLUTION 166-F**

Le Synode charge le Conseil synodal de mettre en place le projet de promotion du bénévolat, de mandater un-e animateur-trice du bénévolat durant 3 ans et d'en présenter l'évaluation en juin 2015.

### **1.4 Rapport d'information au Synode de décembre 2014**

Un rapport d'information du Conseil synodal sur l'évolution de la promotion et de l'accompagnement du bénévolat est transmis au Synode.

## **2. Situation actuelle**

En raison des nombreux dossiers en cours et du changement de responsable du poste d'animation cantonale du bénévolat, début 2014, le Conseil synodal a reporté la présentation du rapport d'évaluation de juin à décembre 2015. Dans le rapport d'information de décembre 2014 étaient cependant déjà décrites les mesures

prioritaires de renforcement du bénévolat, à savoir

1. Avancer ensemble vers une vision d'Eglise pour le bénévolat
2. Renouveler les forces bénévoles
3. Echanger des idées et du savoir-faire en matière de bénévolat
4. Le service de visites comme possible « laboratoire du futur »

C'est donc sur le degré d'accomplissement et la poursuite (ou non) de ces mesures que le Synode est appelé à se prononcer.

### **3. Constat et enjeux**

#### **3.1 Avancer ensemble vers une vision d'Eglise pour le bénévolat**

##### 3.1.1. Réflexions théologiques

Qu'une Eglise comme l'EREN puisse se donner les moyens de structurer une forme organisée de bénévolat peut heurter la sensibilité des bénévoles qui ont toujours apporté leur aide et leurs talents de façon spontanée. Plutôt que de chercher quelle forme de bénévolat pourrait l'emporter en valeur sur l'autre, il est fécond de rappeler leur nécessaire association. Les brèves réflexions qui suivent sont inspirées de France Quéré<sup>10</sup>.

Quelles relations et quelles complémentarités pouvons-nous reconnaître entre le bénévolat informel et le bénévolat organisé ? Une approche pratique conduit à constater que la charité envers autrui appelle le concours de deux médiations : les pouvoirs publics et la générosité individuelle, auxquels correspondent le bénévolat organisé et le bénévolat informel. L'association de ces deux formes d'intervention et de soutien est nécessaire. L'attention aux réfugiés met en relief l'indispensable conjonction des deux formes d'entraide. C'est une vérité pratique, mais des raisons théologiques aussi articulent l'intimité de la personne aux structures, le bénévolat spontané et informel au bénévolat organisé et institutionnel (ou associatif).

Le témoignage biblique recommande l'assistance du plus fragile, parce que Dieu est là, en lui. C'est la motivation théologique. Aux origines (Création), dans les étapes historiques (Exode, libérations) et dans le futur (vocation éternelle par la Nouvelle Alliance en Jésus-Christ), Dieu a partie liée avec l'humanité. Aimer Dieu, c'est donc aimer l'être humain, en raison de cette communauté voulue par Dieu entre lui et ses créatures.

En liant l'humain à Dieu, le témoignage biblique « absolutise et objective l'amour du prochain, le soustrayant aux caprices de l'humeur, aux menaces des passions, aux injures des circonstances historiques pour (...) l'élever au-dessus de tout sentiment sur l'homme : aimer est un commandement érigé en principe universel ; rien d'une pulsion. »

La charité doit donc prendre en compte à la fois la singularité (chaque être humain dans sa particularité vaut plus que le monde entier, cela situe la prise en charge de « tout l'homme ») et l'universalité (la totalité des êtres humains, par leur commune origine dans la volonté divine, est désignée par la qualité de frère, ce qui situe la prise en charge de « tout homme »).

On le saisit alors aisément : des moyens et des méthodes spécifiques sont pertinentes pour répondre aux besoins d'entraide qui concerne une fraternité nombreuse. Non plus le soutien spontané, d'initiative personnelle, mais l'organisation de systèmes d'entraide est indispensable.

---

<sup>10</sup> Voir France Quéré, *Le Temple, l'âne et l'auberge*, article donnant un commentaire très stimulant de Luc 10,25-37, l'entretien du légiste avec le Christ, qui se termine par la parabole dite du « Bon Samaritain ».

Ainsi va la charité, servant « tout l'homme » par la rencontre individuelle, d'amitié et de compassion ; et servant « tout homme » par la mise en place d'un service concerté et publique.

Le risque qui menace l'aide institutionnalisée, c'est l'impuissance à répondre à des situations « accidentelles », non prévues par l'administration et le règlement. Cela survient quand l'institution n'est plus assistée ou inspirée par la vision de la personne et la rencontre de son mystère.

Le risque qui menace l'aide informelle et spontanée, c'est l'alternance de service et de loisir, donnant à la charité un caractère intermittent.

La charité doit donc associer les deux composantes : la rencontre événementielle et le service organisé ; l'intervention spontanée de personne à personne, souvent caractérisée notamment par l'émotion ou la compassion, et l'institution qui assure la maîtrise organisationnelle des interventions pour une collectivité et dans la durée.

Sans l'institutionnel, la charité individuelle tournerait court quel que soit son élan admirable. Sans la rencontre qui reconnaît l'unicité et le mystère de tout homme, l'institution n'est plus qu'une mécanique qui, au milieu des misères qu'elle devrait servir, se met à choisir et à évaluer ce qu'elle gagne(ra)it à secourir telle ou telle catégorie de personne.

### 3.1.2. Aspects pratiques

Dans l'EREN, aider les diverses instances concernées par le bénévolat à cheminer vers une vision commune, puis œuvrer à réaliser cette vision dans le contexte propre à chaque instance ou service, représente une tâche complexe et de longue haleine.

L'existence d'un poste cantonal permet ce processus, par lequel notre Eglise acquiert progressivement une vue d'ensemble des pratiques existantes et peut les harmoniser là où elle l'estime nécessaire.

A plusieurs reprises, les paroisses ont exprimé leur volonté d'aller vers une harmonisation du bénévolat, tout en soulignant leur opposition à une uniformisation de leurs pratiques. Or, les outils existants dans l'EREN depuis 2006 et les buts fixés en 2008 ne se concrétisent<sup>11</sup> que lentement et inégalement sur le terrain. C'est pourquoi le Conseil synodal, à travers le service d'animation cantonale du bénévolat, privilégie une approche résolument partenariale. Il s'agit de valoriser l'existant, d'accompagner les évolutions et de favoriser leur cohésion - et non de mettre les diverses instances sous pression ou « en conformité ».

Cette approche a déjà porté ses fruits. Ainsi, au cours des deux années passées, plusieurs aumôneries (prisons, asile, EMS) ont fait appel au service cantonal pour renforcer et faire (mieux) connaître leur bénévolat au moyens de chartes, directives et/ou d'autres supports de coordination et de recrutement. Bien qu'adaptées à chaque contexte particulier<sup>12</sup>, ces collaborations à partir de besoins avérés ont contribué à l'harmonisation progressive des conditions-cadre des bénévoles *cantonaux* dans l'EREN. Les bases communes ainsi posées facilitent la conduite du bénévolat dans les nouveaux champs d'activités, comme l'asile, et favorisent son évolution dans d'autres, plus anciens (visites, catéchèse, prédication laïque, etc.).

Du côté des paroisses, le dispositif initial, qui prévoyait la désignation d'un-e répondant-e paroissial-e comme vis-à-vis du service cantonal, s'est révélé problématique. La grande diversité des activités bénévoles et la multiplicité des personnes qui en répondent au quotidien (généralement les permanents collaborant avec des bénévoles en situation de responsabilité) sont une richesse pour notre Eglise, qui ne doit pas y renoncer. Toutefois, ce foisonnement rend délicate l'instauration de véritables « politiques d'ensemble du bénévolat » dans les paroisses. De plus, les nombreuses affaires courantes qui incombent aux Conseils paroissiaux laissent peu de

---

<sup>11</sup> Voir annexe 2 : *Règles d'or du bénévolat*

<sup>12</sup> Notamment leur dimension œcuménique et le cadre institutionnel spécifique à chacune

place pour de nouvelles tâches ou réflexions prospectives. Enfin, l'imbrication paroisses-services cantonaux dans plusieurs activités complique encore la donne.

Cependant, toutes les paroisses partagent l'objectif synodal global d'offrir un cadre motivant à leurs bénévoles, comme le montrent les manifestations de reconnaissance qu'elles organisent, le soin avec lequel elles les recherchent, les « équipent » et les accompagnent, ainsi que leur intérêt grandissant pour le dossier bénévolat. Seul le principe du défraiement<sup>13</sup> reste délicat dans son application concrète, le « don (de soi) sans compter » restant un idéal défendu tantôt par les responsables, tantôt par les bénévoles eux-mêmes, et les budgets ne comportant pas forcément de rubrique explicite pour couvrir ces frais.

Pour l'heure, le Conseil synodal propose de poursuivre la promotion paroissiale du bénévolat, mais de manière plus ciblée. Il s'agit, sans exclure totalement d'autres groupes de bénévoles, de renforcer prioritairement deux catégories particulièrement décisives dans la situation actuelle : les personnes en situation de responsabilités (député-e-s au Synode et Conseillers de paroisse) et celles qui assurent des visites bénévoles.

### **3.2 Renouveler les forces bénévoles**

L'EREN est désormais membre de l'Association neuchâteloise des services bénévoles (ANSB). Elle bénéficie par conséquent de prestations générales (comme la plate-forme suisse de recrutement en ligne *benevol-jobs.ch*<sup>14</sup>) et de services plus ciblés, comme la participation de professionnels dans certaines formations.

Dans le cadre de la planification médico-sociale, le mandat cantonal de l'ANSB a été élargi. Celle-ci renforce actuellement sa collaboration avec toutes les institutions concernées et développe ses services. Elle a donc été sollicitée pour l'organisation d'un premier atelier d'échanges inter-paroissial autour des questions de recherche de nouveaux bénévoles<sup>15</sup>. Les paroisses et les aumôneries ont eu également la possibilité de se faire représenter par l'animatrice cantonale du bénévolat au premier « speed-meeting » neuchâtelois.

D'ici fin 2016, une nouvelle répartition des tâches sera définie d'un commun accord entre service cantonal et paroisses afin que celles-ci soient partiellement déchargées des questions de recrutement et bénéficient d'un soutien accru du service cantonal de communication dans ce domaine.

Sur demande du Bureau du Synode, l'animatrice cantonale du bénévolat a élaboré un support destiné à simplifier le renouvellement des députations paroissiales au Synode<sup>16</sup>. Afin de contribuer au bon fonctionnement du nouveau Synode et de faciliter les démarches lors du prochain changement de législature, un programme de formation, de soutien et de suivi des député-es sera également mis sur pied.

Une « marche à suivre » pour le renouvellement et le bon fonctionnement des Conseils paroissiaux sera élaborée sur le même modèle, en étroite concertation avec les présidents et les modérateurs.

### **3.3 Echanger des idées et du savoir-faire en matière de bénévolat**

Dans le cadre de l'Office protestant de formation (OPF), une formation continue sur la promotion du bénévolat a eu lieu du 24 au 26 mars 2015 à Montmirail. Globalement concluante, elle sera reconduite, sous une forme améliorée, en 2017.

---

<sup>13</sup> Il s'agit uniquement de rembourser les sommes réellement dépensées par les bénévoles (matériel, collations, éventuellement déplacements) et non de les rémunérer.

<sup>14</sup> Accès par la responsable du Bénévolat dans l'EREN.

<sup>15</sup> Atelier « Faire envie – Idées et outils pour trouver de nouveaux bénévoles »

<sup>16</sup> DEPUTATION AU SYNODE Aide à la recherche de personnes intéressées

Sur le modèle de l'atelier pratique « Faire envie ... » présenté ci-dessus, plusieurs autres rencontres thématiques seront proposés autour du « cycle du bénévolat »<sup>17</sup>. Sur demande, des échanges peuvent aussi être organisés autour de besoins ou d'engagements bénévoles particuliers (Conseils paroissiaux, service du culte, ventes de paroisse, etc.). Le contenu et les modalités pratiques sont définis et réalisés d'entente avec les paroisses intéressées.

Enfin, une « bourse aux bonnes pratiques » est prévue sur le nouveau site de l'EREN.

### **3.4 Le service de visites comme possible « laboratoire du futur »**

Le vieillissement de la population représente à la fois une réalité proche et un défi pour toute la société actuelle. Pour y répondre, la collaboration des Eglises sera la bienvenue. Le Conseil synodal considère qu'une présence diaconale accrue est nécessaire dans ce domaine, où un apport spécifique et coordonné des trois Eglises reconnues peut être actualisé. Il s'agira d'adapter et d'élargir un savoir-faire qui n'est pas nouveau. En effet, la qualité de l'aumônerie en EMS, bénévoles inclus, est reconnue et certaines paroisses ou régions ont déjà une longue expérience dans les visites *formelles*<sup>18</sup> à domicile. Les Eglises disposent donc d'un potentiel indéniable pour participer au maintien à domicile des personnes âgées. En visant la complémentarité avec des services laïques intervenant dans le même domaine<sup>19</sup>, le Conseil synodal juge important que les Eglises puissent être parties prenantes d'un mandat de prestations cantonal et par conséquent reconnues dans leur action diaconale et sociale par l'État.

Un tel engagement apporterait aussi des bénéfices « à l'interne ». En effet, les paroisses de l'EREN, en développant le bénévolat au travers d'une activité particulière pourraient entrer dans une nouvelle dynamique synodale. « *Participer chacun et ensemble à l'œuvre de Dieu* » se traduirait par un projet commun, coordonné et soutenu sur le plan cantonal mais réalisé par chaque paroisse en fonction de sa situation particulière.

Les visites bénévoles se prêtent bien à une telle dynamique d'ensemble :

- Pratiquement toutes les paroisses de l'EREN sont d'accord de renforcer cette activité à partir de leur situation actuelle, pour autant qu'elles puissent le faire à leur rythme et avec l'appui de l'animation cantonale du bénévolat. La paroisse des Hautes-Joux, directement concernée par le projet-pilote cantonal de la Planification médico-sociale (PMS), ayant accepté de servir de « paroisse-test », les autres paroisses bénéficieront des résultats de cette expérience concrète pour donner forme à leur propre engagement.
- Située à la jonction entre diaconie de proximité paroissiale (visites à domicile) et aumônerie cantonale (visites en EMS), cette forme de présence d'Eglise permet aussi à l'EREN de consolider des liens réciproques « à l'interne » entre paroisses et aumôneries.
- Développer le service des visites bénévoles contribue également à renforcer les relations œcuméniques. La première formation de base cantonale entièrement œcuménique a été concluante, tant du point de vue de la participation de bénévoles (potentiels ou déjà engagés) que de la collaboration inter-Eglises, sans oublier la coopération, propre à chaque Eglise, entre instances cantonales et répondant-es locaux. En conséquence, les directions des trois Eglises reconnues ont décidé de constituer un groupe de travail commun pour définir *ensemble* comment elles vont se positionner en partenaire de l'Etat dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées.

---

<sup>17</sup> Annexe 3 : Cycle du bénévolat

<sup>18</sup> Il y a aussi, dans les paroisses, des personnes qui rendent visite de façon spontanée à d'autres paroissiens, à des voisins ou des amis sans se sentir envoyés par leur paroisse, ni faire partie d'un groupe de visites. Il s'agit alors d'entraide et non de bénévolat formel.

<sup>19</sup> CRS, bénévolat ville de NE, ...

- Enfin, du fait que le bénévolat « social » est souvent perçu comme plus motivant que les engagements institutionnels, les visites sont susceptibles d'intéresser un plus large cercle de personnes, ce qui peut porter des fruits d'évangélisation au sens large.

#### **4. Résolutions**

1. Le Synode décide de poursuivre la promotion du bénévolat.
2. Le poste à 50% d'animation du bénévolat reste inclus dans le quota du service cantonal de formation.
3. Le Synode décide du principe de valoriser le service de visites bénévoles comme activité multiplicatrice d'intérêt général dans le cadre de la Planification médico-sociale (PMS) initiée par le canton.
4. Le Synode charge le Conseil synodal de renforcer, d'ici 2017, deux catégories de bénévoles : les personnes en situation de responsabilités (Synode et Conseils paroissiaux) et celles qui s'engagent comme visiteuses, en EMS et/ou à domicile.

## Annexe 1 : Echantillon des activités 2014-2015

### **En lien direct avec les paroisses :**

- 4 et 24 mars 2014: *Soirées de restitution* aux paroisses, animées conjointement par l'ancienne et la nouvelle animatrices cantonales du bénévolat  
Suite à l'état des lieux initial, aux recommandations et aux compléments rassemblés dans ces soirées :
- *Contacts « bilatéraux »* avec les paroisses de Val-de-Travers (délégation CP-colloque), La Côte (CP), La BARC (CP et groupe visites), Chaux-de-Fonds (colloque, puis CP), Neuchâtel (centre d'activités diaconie et entraide) , Entre2-Lacs (colloque et répondante du bénévolat), Hautes-Joux (CP et répondant du bénévolat), Le Joran
- *Information, élaboration et mise à disposition d'outils pratiques*, dont schéma de définition du bénévolat, proposition de rôle-type de répondant-e paroissial-e du bénévolat, « Règles d'or » du bénévolat, dossier bénévolat interactif, etc
- Sur demande du Bureau du Synode, rédaction et envoi d'un *Guide « DEPUTATION AU SYNODE - Aide à la recherche de personnes intéressées »*
- 3 novembre 2015 de 19h. à 21h.: (*1<sup>er</sup>*) *atelier d'échanges interparoissial* sur le thème « *Faire envie* », *trouver de nouveaux bénévoles*, en collaboration avec Mme Altermatt, animatrice ANSB

### **Formations :**

- *Formation œcuménique cantonale aux visites bénévoles* : 20 participant-es à 6 soirs de formation de base de mars à la célébration finale du 24 mai 2015 + un module complémentaire sur les démences et Alzheimer tenu le 9 novembre 2015
- *Formation OPF « Booster les forces vives »*
- *Formation pour les (futur-es) bénévoles du domaine de l'asile* : 29 participant-es à 6 soirs de 19h. à 21 h. entre janvier et juin 2015, en collaboration avec Mme Marianne Bühler, coordinatrice bénévoles ReqEren et Cécile Mermod Malfroy, RequiréENSEMBLE/Joran.
- Démarrage d'une *formation-pilote pour catéchètes du culte de l'enfance*, en collaboration avec Jérôme Ummel, responsable cantonal, et Isabelle Ott-Bächler
- *A venir* : 21 janvier 2016 de 19h30 à 21h45: *soirée pour tous les députés (nouveaux et anciens) et suppléants*, afin que les anciens partagent leur expérience aux nouveaux et que les nouveaux ne soient pas en reste en partageant leur motivation et vision.

### **Collaborations internes (« coaching ») :**

- Soutiens ciblés, sur demande, de permanent-es dans leur rôle de répondant-es de groupes particuliers de bénévoles
- Accompagnement d'aumôneries cantonales (EMS, prisons, ReqEren) dans la mise en place de conditions-cadre pour les bénévoles à leur service (chartes, conventions, réflexion sur les conditions de défraiement, etc. )

### **Collaborations externes :**

- Adhésion à et collaboration avec l'Association neuchâteloise des services bénévoles (ANSB)
- Participation à la Planification médico-sociale (PMS)
- Contacts inter-Eglises

## Annexe 2 : Les règles d'or du bénévolat

« Si vous êtes responsable de l'encadrement de bénévoles dans votre organisation, nous vous recommandons de suivre les règles ci-après. Si vous accomplissez des activités bénévoles, ce dossier rappellera aux responsables de l'institution concernée de respecter ces normes.

### 1. Reconnaissance

Les bénévoles ont droit à la reconnaissance de leur engagement, au plant tant personnel que collectif. Leur travail nécessite des conditions-cadres. La tenue d'un dossier bénévolat (cf. Dossier bénévolat\* [www.dossier-benevolat.ch](http://www.dossier-benevolat.ch)), le remboursement des faux frais et la prise en charge des coûts de perfectionnement professionnel par l'institution responsable, constituent quelques-unes des mesures adéquates.

### 2. Conditions de travail

La limitation de la durée des missions permet d'éviter les abus et la surcharge des bénévoles. En Suisse, ces derniers accomplissent en moyenne 4 heures de travail bénévole par semaine. Pour être motivés, les volontaires doivent être en mesure de contribuer à la définition de leurs tâches et avoir accès à différentes infrastructures (locaux, photocopieurs, matériel informatique, etc.).

### 3. Encadrement

Toute institution qui fait appel à des bénévoles désigne en son sein une personne chargée de les encadrer et de défendre leurs intérêts. Les bénévoles doivent en outre être en mesure de parler de leurs expériences, que ce soit avec les responsables ou dans le cadre de groupes de discussion.

### 4. Conventions

Il est conseillé aux bénévoles et aux institutions avec lesquelles ils collaborent, d'une part, de fixer par écrit les attentes respectives et les points à respecter, même pour les missions de courte durée, et, d'autre part, de discuter régulièrement de la prolongation éventuelle de l'activité volontaire. Les bénévoles déterminent en outre le type, l'ampleur et la durée de leur engagement.

### 5. Evaluation

L'activité bénévole doit faire l'objet d'une évaluation. Les entretiens individuels ou en groupe permettent aux parties d'échanger leurs expériences, de faire le point de la situation et de mesurer le travail accompli.

### 6. Indemnités et assurances

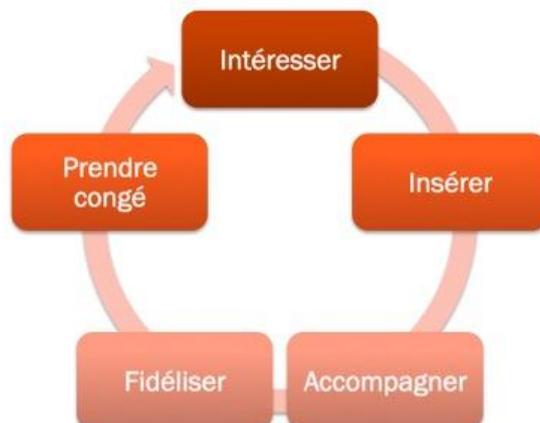
Par définition, le travail bénévole n'est pas rémunéré. Les faux frais doivent en revanche être indemnisés, qu'il s'agisse de dépenses effectives relatives au transport, aux repas, au port et au téléphone, ou d'indemnités comme les jetons de présence ou les forfaits. L'institution responsable doit aussi assurer les bénévoles pendant leur travail (accidents, responsabilité civile, casco).

### 7. Déclaration

Les organisations faisant appel aux bénévoles en incorporent le principe dans leur philosophie d'entreprise. Elles attirent l'attention sur le nombre d'heures effectuées, afin de favoriser la reconnaissance publique du bénévolat. Les activités volontaires ayant un coût, elles doivent en outre figurer dans le budget et les comptes annuels. »

\* Le Dossier Bénévolat Suisse est une réalisation nationale disponible en langue française, allemande et italienne. Sa réalisation est sous l'égide de Benevol Schweiz (<http://benevol.ch/fr>)

## CYCLE DU BENEVOLAT



## CYCLE DU BENEVOLAT

➤ En pratique, *animer\** le bénévolat englobe:

1. Recruter – renouveler -> *intéresser et orienter*
2. (In)former et insérer -> « *matching* » -> *ajuster*
3. Accompagner -> *guider – encourager, etc.*
4. Fidéliser -> *reconnaître*
5. Prendre congé -> *attester - transmettre*

\* *ou coordonner*

### **Rapport du Conseil synodal en réponse à la motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide**

En bref :

Le Synode de décembre 2013 a accepté la motion présentée par la paroisse des Hautes-Joux : Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide sans garantie de la cible globale.

Pour répondre à cette motion, le Conseil synodal propose au Synode un nouveau mode de calcul de la cible Terre Nouvelle.

Les propositions du rapport sont le fruit d'un travail entrepris avec la Plateforme Terre Nouvelle de l'EREN.

Lors de deux séances de travail avec les Caissiers et les répondants TN des paroisses en mars 2015, elles ont été discutées et affinées, pour répondre au mieux à la mission de l'Eglise et aux engagements des paroisses.

#### **Introduction : La mission de l'Eglise – la mission de l'EREN**

La mission des Eglises chrétiennes est de proclamer l'Evangile de Jésus-Christ au près et au loin, en paroles et en actes.

La mission au près est assurée par l'EREN au travers des paroisses et des services cantonaux.

La mission au loin est assurée par des Œuvres partenaires des Eglises de Suisse qui, au travers de leurs contacts internationaux, connaissent les besoins des populations défavorisées et des Eglises. Elles ont l'expertise nécessaire pour apporter une aide efficace. Les Œuvres partenaires des Eglises sont l'EPER (Entraide Protestante) et PPP – Pain Pour le Prochain au niveau fédéral, et DM-Echange&Mission. Ce dernier est le Département missionnaire des Eglises Romandes et actif surtout dans le partenariat avec des Eglises sœurs au « Sud ».

Exceptionnellement, une paroisse de l'EREN peut également soutenir une action solidaire par une aide directe, et ce soutien peut être pris en compte pour la cible Terre Nouvelle, pour autant que l'association soutenue soit reconnue par Latitude 21, organe de solidarité international de l'Etat de Neuchâtel.

L'ensemble des actions des Œuvres partenaires est relayé dans les paroisses sous le titre « Terre Nouvelle » (TN).

Pour une Eglise, la solidarité est un devoir incontournable. Si nous sommes reconnaissants à Dieu pour l'abondance dans laquelle nous vivons ici, celle-ci prend une forme concrète et active dans le soutien que nous apportons au plus démunis, ici et ailleurs.

Aucune Eglise, aucune communauté paroissiale ne saurait donc se soustraire au devoir de solidarité. C'est pourquoi le Synode fixe une cible pour l'offrande Terre Nouvelle, cible relayée par les paroisses qui sont chargées de récolter les sommes pour lesquelles elles sont engagées.

## 1. Pourquoi une « cible » pour l'offrande Terre Nouvelle ?

La « cible » désigne la somme fixée par le Synode dans sa session de décembre pour chaque paroisse et qui doit être atteinte dans le courant de l'année suivante.

Elle a deux buts :

- Une cible permet d'annoncer aux œuvres d'entraide partenaires sur quelle somme elles peuvent compter dans le calcul de leurs budgets et donc de leurs engagements solidaires.
- Une cible doit être motivante pour les paroisses : elle comprend la notion de but à atteindre, d'effort communautaire dans l'information missionnaire et la récolte des fonds.

Une cible ne doit pourtant pas être inatteignable : placée trop haut, elle devient décourageante pour les personnes engagées dans l'animation missionnaire au sein de paroisses.

A contrario, une cible trop basse n'est plus motivante.

## 2. Le point de la situation

### 2.1 Introduction

Depuis plusieurs années, certaines paroisses ont des difficultés à atteindre la cible Terre Nouvelle.

Il en ressort un épuisement des forces vives des paroisses. Les répondants Terre Nouvelle des paroisses, participant à la Plateforme Terre Nouvelle de l'EREN, font régulièrement part de leur découragement et de leur fatigue à vouloir sans relâche récolter des fonds. S'ils restent prêts à informer largement sur les questions de solidarité « ici et ailleurs » ou de justice sociale, l'aspect récolte de fonds en vue de la cible peut devenir fastidieux et décourageant.

Les tableaux ci-dessous illustrent la situation des paroisses en ce qui concerne l'atteinte de leur cible pour les années 2013 et 2014 :

<b>Paroisse</b>	<b>Cible 2013</b>	<b>Résultat 2013</b>	<b>Cible 2014</b>	<b>Résultat 2014</b>
Neuchâtel	81'500.00	69'163.10	78'800.00	73'096.60
Entre-deux-Lacs	62'300.00	77'767.60	61'000.00	51'957.40
La Côte	25'300.00	28'975.20	24'000.00	23'532.20
La BARC	34'500.00	36'962.15	33'500.00	34'119.00
Joran	39'000.00	40'472.45	51'500.00	55'349.90
Val-de-Travers	34'800.00	34'326.85	34'000.00	34'191.10
Val-de-Ruz	47'000.00	45'506.80	45'500.00	34'262.50
Hautes Joux	34'600.00	22'157.25	33'500.00	17'749.60
Chaux-de-Fonds	76'800.00	45'404.60	75'000.00	51'175.13
Donateurs divers	2'000.00	7'720.00	2'000.00	12'078.65
<b>Totaux</b>	<b>437'800.00</b>	<b>408'456.00</b>	<b>438'800.00</b>	<b>387'552.08</b>

### 2.2 Calcul actuel de la cible par paroisse

Le calcul actuel se fait comme suit :

$$\begin{array}{r} \text{Nombre de paroissiens} \\ \times \text{un don empirique} \\ \times \text{coefficient fiscal (pondération)} \\ \hline = \text{Cible TN.} \end{array}$$

Le don empirique a été fixé à 7,45FrS pour toute la durée de la législature. Cette somme est le résultat de la somme récoltée une année N divisée par le nombre de paroissiens.

La pondération est faite par le coefficient fiscal des communes composant une paroisse. Ce chiffre est donné par le service des impôts de l'État de Neuchâtel et reflète la capacité financière des habitants des communes.

Pour atteindre la cible, il y a deux sources de rentrée d'argent :

- Les dons faits directement aux œuvres : suite aux campagnes de Carême (Pain Pour le Prochain et Action de Carême), d'automne (EPER – Entraide Protestante avec le DM-Échange et Mission). Les donateurs versent leurs contributions sur les comptes des œuvres partenaires, sur le compte « Terre Nouvelle » de la caisse centrale de l'EREN ou sur des comptes « Terre Nouvelle » paroissiaux. Les sommes récoltées sont ensuite imputées aux cibles des paroisses selon la résidence des donateurs.
- Les dons des paroisses : ventes, stand « Terre Nouvelle », offrande de culte « Terre Nouvelle » pour atteindre leur cible.

### **2.3 Les limites du calcul actuel des cibles**

Les paroisses font la promotion des Œuvres partenaires par le biais des campagnes de Carême et d'automne en se servant des outils de communication qui leur sont mis à disposition par les Œuvres. Elles n'ont cependant pas ou peu d'emprise sur les dons directs aux Œuvres.

Il est donc difficile d'inclure ces dons dans la cible ! En effet, il arrive qu'une paroisse n'atteigne pas sa cible en décembre et décide de compléter la somme manquante en prenant dans sa caisse paroissiale. Ensuite, quand tous les dons ont été comptabilisés, la cible peut être dépassée, mais le trop versé par la paroisse ne peut être pris en compte pour l'année suivante.

De plus, ces dons directs aux œuvres sont plus élevés quand une catastrophe frappe quelque part dans le monde et que les médias font appel à la générosité de la population. Ainsi en 2010 (tremblement de terre en Haïti) et 2013 (cyclone aux Philippines), les cibles ont été atteintes et dépassées. Il serait cependant indécent de compter sur de tels événements pour fixer des cibles dans la régularité et la durée.

Le second problème est que le nombre de paroissiens inscrits par paroisse ne correspond pas, et de loin, aux nombres de donateurs. Si l'EREN est encore une « Église de multitude », les calculs qui prennent en compte tous les protestants ne correspondent plus à la réalité de capacités financières des paroisses.

### **2.4 Une cible qui n'est plus garantie**

Certaines paroisses garantissent leur cible : elles complètent en fin d'année les sommes manquantes.

D'autres paroisses connaissent des difficultés sérieuses, voire même sont confrontés à des déficits récurrents. Elles ne peuvent ni atteindre ni garantir leur cible.

La Caisse Centrale de l'EREN ne complète pas au niveau cantonal les sommes manquantes afin d'honorer les engagements pris auprès de nos partenaires. Ces sommes étaient couvertes par le « 1% Aide au tiers-monde ».

Cependant, depuis plusieurs années le « 1% Aide au tiers-monde » est bien attribué aux Œuvres partenaires, mais pour payer les sommes forfaitaires que les Églises doivent chaque année à ces œuvres.

### **3. Nouvelle méthode de calcul des cibles**

Le soutien aux Œuvres partenaires dans la mission peut se faire différemment.

Pour pallier aux difficultés relevées, il convient de distinguer deux cibles :

- l'une, appelée « Cible des donateurs » comprend les dons directs aux Œuvres ;
- l'autre, appelée « Cible paroissiale », est fixée par la paroisse et garantie par elle. Elle est atteinte par le biais d'offrandes affectées à Terre Nouvelle et de ventes paroissiales.

#### **3.1 La Cible des donateurs**

Elle est fixée de façon empirique en se basant sur les rentrées d'une année « moyenne » précédente.

Elle est atteinte en faisant la promotion, en paroisse, des actions menées par nos partenaires. Les paroisses se servent des moyens de communication des Œuvres, en particulier pendant les campagnes de Carême (PPP – œcuménique) et d'automne (EPER et DM-Echange&Mission).

Entrent dans cette cible les dons des individus faits par bulletin de versement aux œuvres et comptabilisés à chaque paroisse selon la provenance des donateurs, les versements effectués par les personnes donatrices sur le compte « Terre Nouvelle » de la caisse centrale de l'EREN ou sur des comptes « Terre Nouvelle » paroissiaux. La paroisse suit l'évolution des dons et fait des appels spécifiques pour favoriser l'atteinte de la cible.

Cette cible n'est pas garantie.

#### **3.2 La Cible des paroisses**

Elle est fixée par les paroisses elles-mêmes sur la base de la contribution ecclésiastique. Chaque année en juin, les paroisses sont informées par les documents synodaux (dernière page du document des comptes), de l'état de la contribution ecclésiastique sur leur territoire. Ces sommes sont un reflet de la capacité financière de la paroisse et peuvent servir de base de calcul.

Le calcul est établi chaque année N sur la base de la contribution ecclésiastique de l'année N - 1.

Une paroisse calcule 1% ou plus de la contribution ecclésiastique.

Elle arrondit cette somme et se la fixe comme cible pour l'année N + 1.

Par exemple, en 2015, on prend les chiffres de la contribution ecclésiastique de 2014 pour définir la cible pour 2016.

La paroisse la garantit.

Pour atteindre cette cible ainsi définie, les paroisses organisent des cultes Terre Nouvelle avec offrande affectée, des stands, des animations – ou tout autre moyen de collecte à leur disposition.

Les offrandes du Jeûne fédéral sont prises en compte dans la cible des paroisses.

#### **3.3 Un calendrier à tenir**

Chaque année en juin, les paroisses annoncent au Secrétariat général le montant de la cible paroissiale. Le Secrétariat général transmet aux œuvres les cibles paroissiales (garanties) et une estimation des dons attendus sur le compte Terre Nouvelle de la Caisse centrale (non garantie).

Le Secrétariat général communique aux paroisses la cible des donateurs individuels fixée à partir des rentrées effectives de N-1.

#### 4. Conclusion

L'avantage de ce mode de calcul qui différencie deux cibles est premièrement qu'il tient compte des capacités financières de chaque paroisse en se basant sur la contribution ecclésiastique.

Ensuite, il responsabilise les paroisses : chacune décide quel pourcentage de la contribution ecclésiastique elle peut raisonnablement attribuer à l'effort Terre Nouvelle. Il devrait ainsi être possible de garantir la « cible des paroisses », sans étouffer celles qui connaissent des difficultés financières.

A titre d'exemple, voici comment pourraient se présenter les cibles des donateurs et les cibles paroissiales pour 2016. Les chiffres pour 2014 sont indiqués afin de mesurer l'évolution induite par le changement proposé. Les chiffres dans les colonnes « cibles donateur » et « cible paroissiale » sont des exemples. Ils doivent être fixés par chaque paroisse.

Paroisse	Cible 2013	Résultat 2013	Cible donateurs 2016 (80% du résultat 2013, arrondis)	Cible paroissiale 2016 (1.5% de la CE)	Total cibles 2016 (donateurs et paroissiale)
Neuchâtel	78'800.00	73'096.60	58'477.00	13'801.00	72'278.00
Entre-deux-Lacs	61'000.00	51'957.40	41'566.00	7'721.00	49'287.00
La Côte	24'000.00	23'532.20	18'826.00	4'969.00	23'795.00
La BARC	33'500.00	34'119.00	27'295.00	5'074.00	32'369.00
Joran	51'500.00	55'349.90	44'280.00	7'451.00	51'731.00
Val-de-Travers	34'000.00	34'191.10	27'353.00	4'140.00	31'493.00
Val-de-Ruz	45'500.00	34'262.50	27'410.00	6'752.00	34'162.00
Les Hautes Joux	33'500.00	17'749.60	14'200.00	4'337.00	18'537.00
Chaux-de-Fonds	75'000.00	51'175.13	40'940.00	9'156.00	50'096.00
Total	436'800.00	375'433.43	300'347.00	63'401.00	363'748.00

#### 5. Résolutions

1. Le Synode décide de changer le calcul de la cible Terre Nouvelle en distinguant une « cible des donateurs » non-garantie et une « cible des paroisses » garantie.
  - 1a. La cible des donateurs comprend tous les dons versés directement aux Œuvres partenaires et sur les comptes « Terre Nouvelle » des paroisses et de la caisse centrale de l'EREN. Elle n'est pas garantie.
  - 1b. La cible des paroisses est calculée par chaque paroisse et indiquée au Secrétariat général au plus tard en juin de chaque année. Elle est égale à minimum 1% de la contribution ecclésiastique de l'année précédente.
2. Le Synode demande au Conseil synodal un rapport d'évaluation en juin 2018.

## **Rapport du Conseil synodal en réponse à la motion sur la mise en place d'une péréquation financière inter-paroissiale concernant les charges des bâtiments**

En bref :

En décembre 2014, lors de sa 171<sup>ème</sup> session, le Synode a accepté la motion suivante :

"Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier dans les plus brefs délais la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses, de façon à ce que les charges des bâtiments puissent être équitablement réparties". Après analyse, le Conseil synodal estime qu'il n'est pas possible de définir un système de péréquation satisfaisant qui apporte une solution au problème posé. C'est pourquoi il propose de classer la motion.

### **1. Introduction**

En décembre 2014, lors de sa 171<sup>e</sup> session, le Synode a accepté la motion suivante :

"Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier dans les plus brefs délais la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses, de façon à ce que les charges des bâtiments puissent être équitablement réparties." Cette demande est motivée par l'inégalité des paroisses face à la réalité des coûts d'exploitation des temples. Certains temples appartenant aux paroisses alors que d'autres appartiennent aux communes, les charges assumées par les paroisses à ce titre peuvent être très inégales.

### **2. Principes d'une péréquation**

Par une péréquation, on essaye de compenser financièrement des inégalités fondamentales entre les parties concernées. En l'occurrence, il s'agit des charges d'exploitation des temples. Les paroisses ayant peu de charges seraient appelées à contribuer en faveur de celles qui subissent des coûts élevés. Les critères utilisés pour le calcul doivent être mesurables et acceptables pour toutes les parties concernées. Il s'agit d'éviter à tout prix les sentiments d'injustice, la démotivation des paroissiens ou les incitations à modifier les principes de bonne gestion.

### **3. Difficultés**

Pour qu'une péréquation fonctionne, il faut qu'il y ait de l'argent à distribuer. Dans le cas concret, on s'attend à ce que les paroisses n'ayant pas de temples à leur charge disposent de moyens financiers qui leur permettent de soutenir celles qui en assument toutes les charges. Un rapide coup d'oeil sur les comptes des paroisses montre que ce n'est pas le cas. Certaines paroisses dont on attendrait qu'elles soient contributrices se trouvent déjà en situation financière difficile. Elles ne seraient donc pas en mesure d'apporter un soutien. Aujourd'hui déjà, la plupart d'entre elles sont contraintes à se serrer la ceinture et doivent faire appel à leur patrimoine pour boucler les comptes.

Pour être équitable, le système de péréquation devrait tenir compte de l'ensemble du

patrimoine immobilier et financier des paroisses. En effet, certaines paroisses bénéficient de situations plus confortables que d'autres en termes de fortune héritée du passé de même que de revenus provenant du patrimoine immobilier. Si on appliquait uniquement le critère des temples, il pourrait arriver qu'une paroisse pauvre en termes de patrimoine doive contribuer au fonds de péréquation alors qu'une paroisse riche pourrait en bénéficier. Pour éviter une telle injustice potentielle, il faudrait donc inclure l'ensemble de la fortune et des revenus immobiliers des paroisses dans les calculs de la péréquation. Il en résulterait un système de péréquation se basant sur plusieurs critères, celui des charges d'exploitation des temples, des revenus immobiliers et de l'état de fortune des paroisses.

En résumé, un système de péréquation portant uniquement sur la question des temples ne serait pas praticable en raison des réalités financières des paroisses en question. L'extension des critères de péréquation à l'ensemble du patrimoine immobilier et financier des paroisses permettrait de tenir compte des moyens financiers disponibles mais élargirait la portée du projet au-delà de l'objectif initial.

#### **4. Conclusion**

Sur la base des observations apportées, le Conseil synodal pense qu'il n'est pas possible de définir un système de péréquation satisfaisant qui permette de répartir équitablement les coûts d'entretien des temples entre les paroisses.

Le problème reste donc entier. Certaines paroisses ont déjà fait un travail remarquable en se séparant de certains temples. La tâche est ardue. Elle touche avant tout la communauté paroissiale et la population locale. C'est à ce niveau-là et non au niveau synodal que les actions doivent être lancées. Néanmoins, la solidarité des paroisses et Eglises peut être sollicitée. Le projet des Valangines en est un exemple. Au niveau des pistes de réflexion, on peut aussi rappeler l'existence du Fonds immobilier. Il s'agit d'un fonds inaliénable dont l'affectation est fondamentalement différente mais dont le Synode et donc les paroisses sont les détenteurs. Néanmoins, l'objectif de ce fonds allant en direction de la création de choses nouvelles, en l'occurrence le financement de constructions à taux d'intérêt avantageux, une réaffectation pour subvenir à des coûts de fonctionnement paraîtrait peu conforme à la volonté initiale.

La pré-étude du Conseil synodal sur un système de péréquation entre les paroisses concernant les charges des bâtiments montre qu'il ne faut pas aller plus loin sur cette voie. Néanmoins, le problème reste posé. Le débat pourrait reprendre si une nouvelle piste intéressante était proposée.

#### **5. Résolution**

Le Synode classe la résolution 169-O sur la motion : le Conseil synodal étudie la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses, de façon à ce que les charges des bâtiments puissent être équitablement réparties.

# Rapport du Conseil synodal sur l'Evangélisation

En bref :

Le projet «Evangélisation » a entamé un processus dont l'objectif est de régénérer les capacités de chaque acteur de l'EREN à partager la joie de l'Evangile. Cet effort fait partie de l'orientation de notre Eglise pour les années à venir. Il s'agit d'une part de tenir compte de sa situation désormais minoritaire dans la société, et d'autre part de la volonté de l'Eglise de renforcer et de préciser le rayonnement de son témoignage, tout en l'adaptant à ses moyens réels.

Le Conseil Synodal présente ici le fruit de la première étape de développement accomplie par le groupe de travail «Evangélisation », mandaté selon la décision du Synode lors de la session du 4 décembre 2013. Le présent rapport fait part des découvertes du groupe de travail, de ses réflexions, et décrit les prochaines étapes qui impliqueront la participation de tous les acteurs de l'EREN.

## 1. Historique

L'intention de repenser la mission d'évangélisation est exprimée dans l'annexe du programme de législature 2012-2016 adopté par le Synode à la session de juin 2012 à la Rouvraie (Bevaix) : « *L'EREN se donne les moyens de développer son esprit d'innovation dans ses services, son organisation, sa marque et sa théologie* ». Ces lignes concernaient plusieurs projets concrets. Le projet «Evangélisation » était l'un d'eux. Lors de la session du 4 décembre 2013 (Montmirail), le Conseil synodal a soumis un échéancier au Synode afin que celui-ci soit partie prenante de ce projet en étant informé de son évolution à chaque étape.

Lors de cette même session, le Synode décidait de lancer le groupe de travail «Evangélisation » auquel le Conseil synodal a donné le mandat de « *promouvoir dans l'EREN un processus de réappropriation, d'approfondissement et de stimulation de l'évangélisation assumée de multiples manières par les membres de notre Eglise.* » Le groupe de travail fut constitué en mai 2014. Selon le souhait du Synode, les différents milieux de notre Eglise y sont représentés : pasteurs, diacre, permanents laïques, délégués de chaque paroisse (à l'exception d'une momentanément empêchée) et des Services cantonaux.

## 2. Première étape du projet Evangélisation (2014-2015)

### 2.1 Remarque préalable

Dès l'ouverture de ses réflexions, le groupe de travail a saisi combien le mot «Evangélisation » est connoté par les formes, parfois maladroites ou malheureuses, que l'évangélisation a prises au cours de l'histoire. Dès lors, il faut choisir : bannir ce mot ou le réinvestir ? Tant le Conseil Synodal que le groupe de travail sont convaincus qu'il n'y a pas de meilleur terme pour désigner le fait de proclamer l'Evangile et de partager la portée irremplaçable de cette « Bonne Nouvelle ». Il convient donc de garder l'usage du vocable «Evangélisation », avec l'intention de lui rendre sa dignité

par une manière ajustée de communiquer la joie de l'Évangile.

Évangéliser, c'est parler de l'Évangile dans le monde, de manière contemporaine et adéquate. L'évangélisation annonce l'Amour de Dieu en Jésus-Christ. Aujourd'hui, cette annonce ne peut se limiter à un discours. Rejoindre existentiellement, dans sa réalité quotidienne, la personne avec qui l'on se propose de dialoguer, est un préalable indispensable. Avant toute forme de partage de la foi, le développement d'un espace de confiance réciproque est nécessaire. Cela exclut d'emblée deux attitudes ou postures connues : d'une part le prosélytisme (manière d'évangéliser qui nie la liberté d'adhésion), et d'autre part une excessive timidité du chrétien (résultant souvent de fait que la foi est reléguée dans la sphère de l'intime et du privé). Face à ces deux écueils, il apparaît que quiconque veut témoigner de la foi chrétienne doit commencer par se laisser façonner par l'Évangile, capable d'inspirer en même temps un total respect d'autrui et une joyeuse conscience du trésor à partager, dans la conviction que l'Évangile offre une pertinence unique pour éclairer les questions de la vie.

## **2.2 Méthode du groupe de travail**

En première partie de chacune de ses séances (de mai 2014 à juin 2015), le groupe de travail a consacré un temps prolongé à accueillir puis approfondir une méditation en rapport avec les différentes facettes de l'évangélisation. Ces apports de qualité et l'échange de réflexions qu'ils ont engendré ont permis aux membres du groupe de travail d'expérimenter déjà entre eux une première approche de ce que signifie « *passer en mode Évangélisation* ». Il s'agit d'un regard porté sur chaque activité d'Église pour y discerner les chances d'offrir aux participants une expérience de contact avec une réalité annoncée par l'Évangile.

La première tâche du groupe de travail a été d'écouter les paroisses et les services cantonaux. Pour ce faire, le groupe de travail a imaginé la forme et défini le contenu d'une consultation. Dès la fin de l'automne 2014, chaque Conseil paroissial a reçu la consigne de choisir une ou deux activités répondant à trois critères élaborés préalablement par le groupe de travail : un critère théologique (dans l'activité choisie, le message de l'évangile a été annoncé), un critère d'ouverture (l'activité est ouverte et adaptée à un public externe à l'Église) et un critère communautaire (l'activité fait connaître l'Église dans sa dimension de vie communautaire). Après avoir choisi l'activité répondant à ces critères, le Conseil paroissial devait en faire une analyse.

Un deuxième volet du travail demandé aux Conseils paroissiaux invitait à une réflexion créative. En considérant une activité *a priori* sans visée évangélisatrice (comme une vente, un souper, etc.), il s'agissait d'imaginer quelles transformations pourraient permettre à cette activité de répondre – pour une part en tous cas – aux trois critères : critère théologique, critère d'ouverture, critère communautaire.

## **2.3 Accueil de la consultation**

L'ensemble des paroisses, par leurs Conseils respectifs, a bien compris l'importance de cette consultation portant sur la dimension d'évangélisation de diverses activités habituelles ou récemment créées. L'ensemble des acteurs ainsi contactés puis visités par le groupe de travail (printemps 2015), s'est donc impliqué une première fois dans le projet « *Évangélisation* ». Lors des visites du groupe de travail aux Conseils paroissiaux, plusieurs d'entre eux ont expressément formulé le vœu que dans la conduite de ce projet l'EREN ne se contente pas d'un rapport sur le sujet, mais entre effectivement dans une dynamique de revitalisation des capacités d'évangélisation de ses membres actifs.

### **3. Au seuil de la deuxième étape, faire le point.**

Le groupe de travail « Évangélisation » saisit l'occasion de la présente session du Synode pour présenter des outils qui sont le fruit du chemin parcouru.

#### **3.1 Fiches présentant des activités offrant une expérience de contact avec l'Évangile**

Sont annexées à ce rapport deux exemples de la quinzaine de fiches réalisées sur la base de la consultation des paroisses et services cantonaux, invités à décrire deux activités de leur choix. Les diverses présentations ont été harmonisées sous forme de fiches dès maintenant utilisables par les paroisses et services cantonaux. Chaque activité est déclinée selon les trois critères essentiels d'évangélisation retenus par le groupe de travail. Une description des caractéristiques pratiques de chaque activité est développée. Des contacts ressources sont indiqués. Ces documents sont destinés à promouvoir la créativité et la collaboration entre les paroisses, chacune pouvant s'appuyer sur l'expérience des autres pour mettre sur pied une activité similaire en opérant les adaptations nécessaires.

#### **3.2 « Passons en mode évangélisation ! », un vade-mecum pratique et efficace**

Ce deuxième outil est destiné à tous les acteurs de l'EREN. Comme son nom l'indique, un vade-mecum est un livret portatif destiné à rappeler en peu de mots les notions principales d'une science, d'un art, ici l'art de l'évangélisation. Ce petit manuel vade-mecum rassemble des réflexions du groupe Évangélisation, susceptibles de stimuler des réactions, des envies, de la créativité, de l'enthousiasme... mais aussi - pourquoi pas ! - des désaccords, des oppositions, des interrogations... précieuses pour faire progresser les membres de notre Eglise dans la responsabilité de transmettre la joie et l'annonce de l'Évangile.

À partir du travail des Conseils paroissiaux d'une part, à partir du travail accompli en 2013 lors de la rencontre des permanents à Sancey d'autre part, sur la base également d'autres données – comme l'étude Sinus Milieux – et naturellement à partir de ses propres réflexions, le groupe de travail a dégagé quelques conclusions et formulé quelques règles simples, utiles à chaque acteur de l'EREN. Les paroisses et les services cantonaux trouveront dans ce vade-mecum une sorte de pense-bête ou de marche à suivre rassemblant les bonnes idées, les observations nées de l'expérience, les caractéristiques des activités qui ont fait leurs preuves. Ce document pratique est à consulter lorsqu'on crée une activité, un événement, ou lorsqu'on réexamine une activité traditionnelle.

De cette manière, le groupe de travail livre un premier aperçu de la manière dont on évangélise actuellement dans notre Eglise et comment – en développant des moyens de communication entre les paroisses et les divers acteurs de l'EREN – il sera possible de progresser encore d'une manière ajustée aux situations contemporaines en pays neuchâtelois.

« Passons en mode évangélisation ! » offre des exposés courts, des réflexions en lien avec les trois axes de l'évangélisation (ouverture, message et communauté) et toute une série de questions visant à initier un changement de point de vue. Ce vade-mecum a été construit pour être débattu en Conseil, en Colloque, en groupe paroissial, au Conseil synodal. Il ne doit pas être lu linéairement. Dans leur brièveté, certaines des contributions peuvent nourrir une méditation. Commencer une séance par la lecture d'un paragraphe et ouvrir une réflexion (brainstorming), voilà qui devrait porter quelques fruits. Plus ces réflexions se multiplieront au sein de tous les organes acteurs de l'EREN, de la base au sommet, plus l'entreprise aura des chances d'aboutir à des changements significatifs.

La simplicité et la concision des paragraphes éveilleront parfois le constat que « ce qui

est simple est toujours faux ! » (Paul Valéry), mais chacun sait également que « ce qui est compliqué est inutilisable ! ». Les paragraphes proposés par le vade-mecum ne prétendent pas rendre compte de l'entier des enjeux, mais en donnant un aperçu certainement utile.

### **3.3 Un fascicule complémentaire de réflexion**

Sous forme aérée et de lecture attrayante, ce troisième outil rassemblera un certain nombre d'observations et d'orientations théologiques, spirituelles et pratiques, permettant à tous les acteurs intéressés de connaître l'esprit dans lequel l'EREN comprend l'évangélisation. On y trouvera également des éclairages sur les contextes dans lesquels la tâche d'évangélisation est accomplie aujourd'hui, des observations sur les conditions d'un dialogue vrai et d'une rencontre authentique, une approche des positionnements et attitudes capables de créer un espace de confiance et d'échange réciproque entre chrétiens et non croyants.

### **3.4 Création et mise en service d'un domaine interactif « Evangélisation » sur le site de l'EREN**

Sur le site de l'EREN, un domaine interactif sera développé. Sur ce domaine interactif, chaque activité évangélisatrice créée et « réussie » pourra figurer sous la forme d'une fiche de présentation. Toutes les activités ayant une portée d'évangélisation pourront ainsi être approchées en tout temps, et de nouvelles fiches seront ajoutées au gré des expériences positives vécues dans les paroisses et services cantonaux.

## **4. Objectifs visés pour la deuxième étape du projet Evangélisation**

En 2016, le vade-mecum « Passons en mode évangélisation ! » est finalisé. Le groupe de travail détermine la manière la plus adéquate d'en assurer la présentation aux paroisses et aux services cantonaux. « Passons en mode évangélisation ! » devient un outil pratique pour tout acteur de l'EREN, notamment pour les groupes préparant une activité ou une mission en paroisse ou dans un service cantonal.

En 2016, le service de Communication de l'EREN crée un domaine interactif Evangélisation sur le site internet de notre Eglise. Sur ce domaine interactif, chaque activité évangélisatrice créée et « réussie » fait l'objet d'une fiche de présentation. La collaboration entre les paroisses, la créativité et parfois la mise en commun de certaines activités sont facilitées.

Lorsque des partenaires de l'EREN marquent un intérêt et des interrogations quant à ses activités, ils peuvent être référés à cet espace de présentation.

Le groupe de travail propose un fascicule complémentaire de réflexion, dont la mise en forme graphique est confiée à notre service de Communication.

Le groupe de travail propose la création d'une plateforme cantonale Evangélisation dont le mandat sera de soutenir le développement effectif d'une régénération de l'évangélisation assumée par l'EREN, à partir de 2017.

## **5. Budget**

Le budget s'élève à 15000.-. Il se compose de

Salaire à 15% pour 6 mois	9'000.-
Impression	5'000.-
Divers	1'000.-

## 6. Impact

Le Conseil Synodal et le groupe de travail « Évangélisation » ont la conviction que ces différents outils contribueront de manière efficace à une régénération de la mission d'évangélisation. Les organes institutionnels des paroisses (Centre d'activités, Conseil paroissiaux, Colloques) et des services cantonaux pourront mieux définir leurs lieux d'investissement et leurs modes d'actions. La revitalisation de l'évangélisation ne nécessite pas une multiplication des activités dans l'EREN, mais souvent l'adoption d'orientations différentes pour une activité connue. Fruits d'un travail d'analyse de besoins, de terrains, de publics, les outils proposés aideront les membres actifs de l'EREN à témoigner plus explicitement et de manière ajustée. Notre Eglise a une longue expérience et une remarquable expertise dans plusieurs formes de services. Elle doit certainement se développer encore comme Eglise de rencontres, offrant des occasions d'expérimenter la foi qui l'anime. Autrefois reconnue par tous comme un partenaire de poids de la société, l'EREN est en situation de minorité. Ce constat ne doit pas induire une forme de repli, quel qu'il soit. En effet, l'EREN est une Eglise petite mais pleine de ressources, prophétique à bien des égards, appelée à être très mobile, avec un solide ancrage théologique et des ressources dont elle peut être fière. En contexte général de mutation, nous pouvons saisir comme une bénédiction la nécessité de prioriser l'évangélisation qui est le cœur de la mission ecclésiale. L'EREN est donc invitée à opérer un changement qui concerne moins son faire que son être, à savoir : passer en mode évangélisation.

## 7. Résolutions

1. Le Synode prend acte du travail fourni par le groupe « *Évangélisation* » et valide la seconde étape de son mandat.
2. le Synode fait sien le constat qu'un passage « en mode évangélisation », tel que défini dans le présent rapport, ne peut se faire sans le concours engagé de tous les organes de l'EREN, synodaux comme paroissiaux.
3. Le Synode charge le Conseil Synodal d'éveiller chez les acteurs de l'EREN, par les moyens qu'il jugera nécessaires, le plus de participation possible autour de l'objectif « *Passons en mode évangélisation* ».

## Rapport du Conseil synodal sur la présentation et la planification du projet EREN 2023

En bref :

EREN 2023 est un vaste projet dans le temps (2015-2023) et dans son ambition (mobiliser l'EREN dans une réflexion fondamentale de l'Eglise). Le projet se veut participatif en impliquant le Synode, les paroisses et le Conseil synodal dans des va et vient réguliers. L'idée est aussi que les expériences pratiques viennent alimenter la réflexion et vice-versa. Au final, les articles de la Constitution et le Règlement général seront modifiés partiellement ou complètement. Mais ce qui compte, c'est le mouvement de prise en compte de ce que l'EREN en tant qu'Eglise veut être et offrir comme témoignage à la société neuchâteloise, pour les années vingt et trente.

Depuis de nombreuses années, lors de chacune des grandes étapes de changements, l'EREN a produit des textes de réflexion ecclésiologiques. Il s'agira aussi de les intégrer.

### 1. Les origines du projet

Le projet EREN 2023 est né à la suite du rapport du groupe de travail sur la révision de la Constitution et du Règlement général. Ce groupe mandaté<sup>20</sup> par le Conseil synodal a présenté son rapport en automne 2014. Dans celui-ci cinq domaines devraient susciter une réflexion de la part de l'EREN.

1. le statut de la confession de foi
2. la qualité de membre
3. L'exercice de l'autorité dans l'Eglise
4. La notion de communauté
5. Ministère de l'Eglise et ministères dans l'Eglise (y compris la formation théologique)

Après avoir étudié les propositions du groupe, le Conseil synodal a ajouté le domaine de la mission de l'Eglise (y compris celle de la paroisse et des services cantonaux).

Le groupe de travail sur la révision de la Constitution a émis l'avis "qu'une révision totale de la Constitution ne se justifie que si l'Eglise en ressent le besoin. ... Tel n'est pas le cas actuellement." (p.12) A partir de la réflexion sur les grandes questions définies ci-dessus, une révision partielle importante pourrait être entreprise.

Le Conseil synodal, suite aux difficultés ecclésiologiques soulevées par le tableau des postes pour la législature 2015-2019<sup>21</sup>, a jugé qu'un toilettage n'était pas suffisant. Il faut une réflexion fondamentale sur notre Eglise comprenant les différents sujets

---

<sup>20</sup> Le groupe placé sous la responsabilité de Claire-Lise Mayor Aubert, alors conseillère synodale, était formé de Gilles Petitpierre, professeur d'université retraité, Noëlle-Laetitia Perret, docteur en lettres, historienne et Robert Tolck, pasteur

<sup>21</sup> Selon le tableau des postes 2016, trois paroisses se retrouvent à moins de trois postes. Cela ne permet plus une dynamique de travail collégial comme le voulait EREN 2003 avec le passage des 52 aux 9 paroisses et le travail assumé par une équipe.

proposés par le groupe de travail. Que la révision soit partielle ou totale est secondaire, car les deux démarches touchent à la réflexion nécessaire sur l'être de l'Eglise, sa manière de vivre et ses engagements dans la société.

## **2. La nécessité d'une réflexion fondamentale sur l'Eglise**

Une réflexion fondamentale sur l'Eglise est un moyen pour mobiliser l'EREN autour de ce qu'elle est et veut être. Partager une vision d'Eglise rassemble et unit. L'EREN a évolué, s'est adaptée aux contextes et contingences de la société neuchâteloise. Selon le Conseil synodal, il est nécessaire que l'Eglise se centre sur ce qu'elle veut être, dire, transmettre, et comment elle veut agir dans les années 2020 à 2030, y compris dans les textes législatifs de la Constitution et du Règlement général.

Un important travail théologique et ecclésiologique a été entrepris lors de chacun des grands rapports ayant marqué l'évolution de l'EREN ces dernières années : Le nouvel élan de vie, EREN 2003, Visions prospectives I et II et tout dernièrement le travail du groupe Evangélisation. La réflexion fondamentale sur l'Eglise reprendra ces travaux et les intégrera.

## **3. Les différentes étapes du projet<sup>22</sup>**

### **3.1 Première étape : vision partagée de l'Eglise**

Dans cette étape, il s'agira de construire une vision partagée de l'EREN.

Une vision partagée est l'aboutissement d'une démarche, celle de créer cette vision. Une vision offre une communion sur ce qu'est et où va l'Eglise. Elle est un point de référence sur lequel s'appuyer ensuite.

La vision, "c'est ce qui permet à une équipe ou aux membres d'une organisation de tenir ensemble, de se reconnaître, de se développer à travers des relations, malgré et grâce aux coups de vent, aux flux et aux reflux qui surgissent en interne et externe"<sup>23</sup>. "Il y a vision partagée quand tous les membres du groupe ont la même compréhension de là où nous allons ensemble, comment, et pour quoi."<sup>24</sup>

Pour construire cette vision partagée, deux sources sont imaginées :

- le travail accompli par les paroisses pour les thèses de Réforme 2017,
- le travail des permanentEs de l'EREN entrepris lors de la retraite de Sancey 2015.

Une rencontre réunissant les délégués des paroisses construira la vision partagée de l'EREN. Puis le Conseil synodal soumettra cette vision au Synode qui pourra encore la modifier, puis l'adopter.

L'Eglise protestante de Genève a vécu cette construction d'une vision partagée de l'Eglise<sup>25</sup> qui figure en première page sur son site :

*"Dans la confiance en l'Esprit Saint qui nous accompagne, nous sommes appelés à être une Eglise de témoins de Jésus-Christ qui va à la rencontre de tous ;*

*une Eglise affranchie des logiques de « territoires », témoignant jour après jour, par ses diverses communautés et avec d'autres Eglises, de son appartenance au Dieu vivant et valorisant les talents de chacune et de chacun.*

*Nous nous engageons à être une Eglise traversée, transformée par la joie du Christ et par sa compassion avec la souffrance humaine."*

---

<sup>22</sup> Voir l'annexe 1 pour une planification visuelle

<sup>23</sup> Citation de Pierre Barrere tirée des fiches proposées par Jean Dolivo d'Iteral.

<sup>24</sup> Citation tirée des fiches proposées par Jean Dolivo d'Iteral

<sup>25</sup> Voir annexe 2

### **3.2 Deuxième étape : réflexion sur les grands axes**

Six groupes travailleront sur les axes proposés par le groupe "révision de la Constitution, à savoir "Mission de l'Eglise (y compris celle de la paroisse et des services cantonaux)", "Confession de foi", "Qualité de membre", "Autorité (y compris présidence, Conseil synodal, Synode, conseil paroissial, assemblée de paroisse)", "Vie communautaire", "Ministère de l'Eglise et ministère dans l'Eglise". Chaque groupe travaillera sur les dimensions ecclésiologique et pratique. Les rapports des groupes seront soumis au Conseil synodal qui les proposera ensuite au Synode pour que celui-ci les modifie et les adopte.

L'enjeu, pour ces groupes de travail, sera de concilier ecclésiologie et pratique. La prière vient alimenter l'action, comme l'action vient nourrir la prière. C'est le même processus qu'espère le Conseil synodal pour ce travail en groupe. Les expériences paroissiales et des services viennent nourrir les réflexions des groupes de travail, comme la réflexion des groupes alimente l'engagement des paroisses, des services.

### **3.3 Troisième étape : formalisation**

Cette dernière étape sera plus technique, car elle inscrira dans des articles constitutionnels et réglementaires les réflexions et les expériences de la vie de l'Eglise.

Les articles de la Constitution et de Règlement général passeront en deux lectures au Synode. Enfin, les articles de la Constitution devront être encore acceptés par les deux tiers des votants de l'Assemblée générale de l'Eglise.

## **4. Conclusion**

L'ensemble du projet EREN 2023 se veut itératif, c'est-à-dire dans un mouvement constant d'aller et retour entre les principales parties prenantes du projet, à savoir les paroisses, le Synode, le Conseil synodal, les services cantonaux. Par conséquent, le projet s'ajustera aux différentes impulsions des instances intervenantes. Ce qui est essentiel, c'est la démarche participative du plus grand nombre d'instances et de membres de l'EREN. Même si le projet ne se finalise pas dans une révision complète de la Constitution et du Règlement général, les apports des groupes de travail à chacune des étapes impacteront la vie de l'Eglise et l'adaptation des articles constitutifs et réglementaires.

Le projet EREN 2023 cherche à fédérer les différentes démarches entreprises ces dernières 20 années. Ces démarches ont permis à l'EREN d'évoluer en écoutant les besoins de ses membres comme de la société, mais aussi en tenant compte des moyens financiers et humains qui étaient à disposition de l'institution. La vie est mouvement. Les textes constitutionnels et réglementaires doivent permettre la vie et le développement de l'institution. L'impact souhaité est que l'EREN soit une Eglise souple, dynamique et joyeuse, à savoir :

- une Eglise qui s'adapte aux situations et à l'évolution de la société
- une Eglise qui écoute, propose et accompagne les individus dans leur vie
- une Eglise qui témoigne de la joie suscitée par sa foi, son espérance et son amour en Jésus-Christ.

Depuis 1943, l'EREN n'a jamais cessé de vivre et de proclamer sa foi. La société change. Les mentalités changent. Les habitudes changent. L'EREN a su se réformer pour mieux répondre aux questions et aux attentes des individus. Elle doit le faire à nouveau pour les années 2020 à 2030. Ce qui est passionnant et extraordinaire, c'est de

- chercher ce qui permet aux personnes de vivre une spiritualité individuelle mais inscrite dans une communauté,
- chercher à répondre aux besoins des personnes dans la fragilité.

Ce sont toujours les deux mêmes mouvements constitutifs de l'Eglise : prière et diaconie, écoute et action, foi et œuvres.

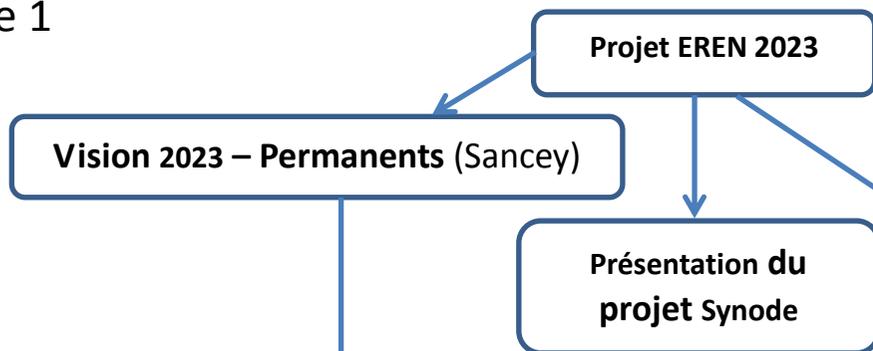
## **5. Résolution**

Le Synode fait du projet EREN 2023 un projet synodal.

Annexe 1 : les différentes étapes du projet

## 2015-2016

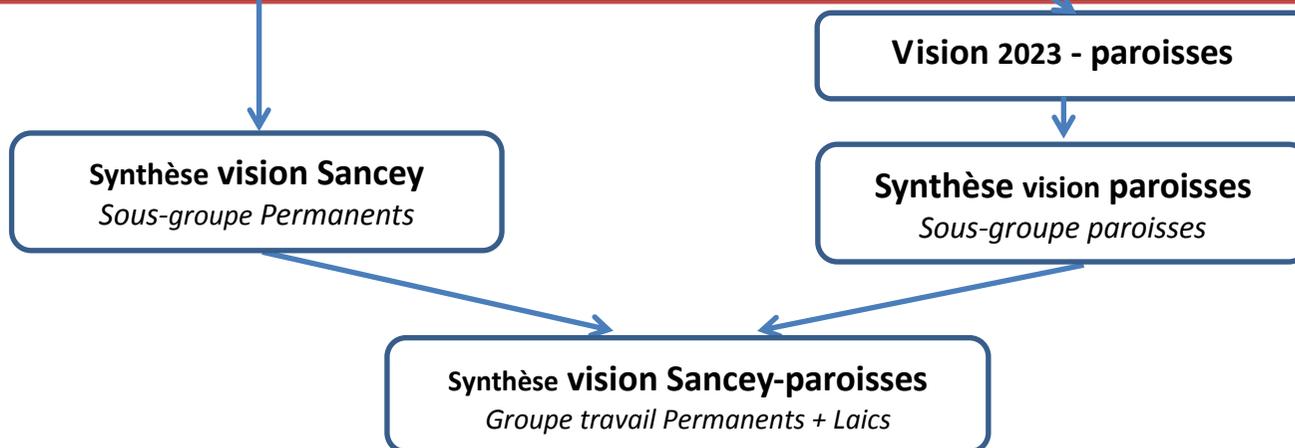
Etape 1



*Juin 2015*

*Déc 2015*

Etape 2



*Mars 2016*

consolidé



*Juin 2016*

approuvé par CS



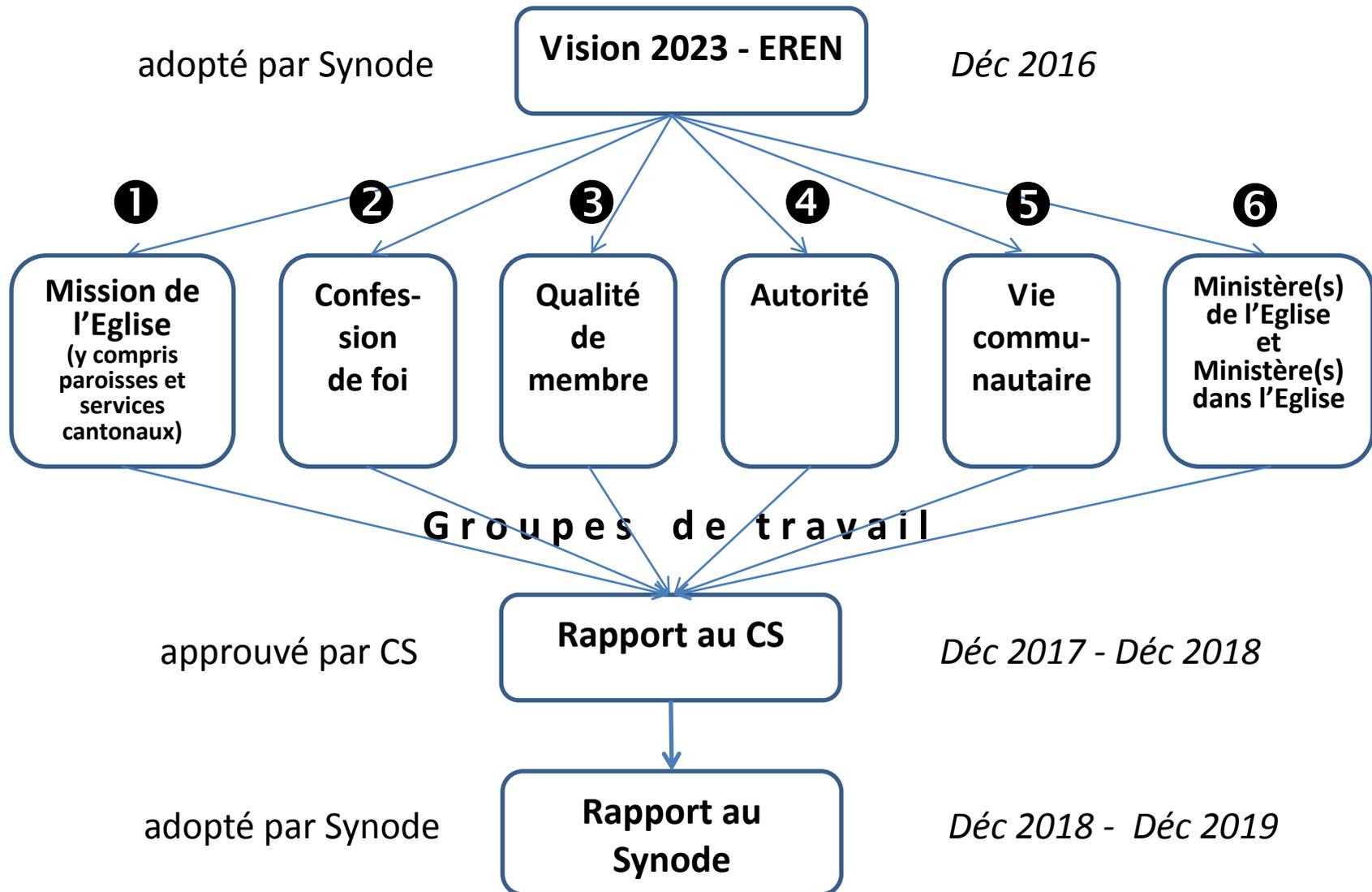
*Sept 2016*

adopté par Synode

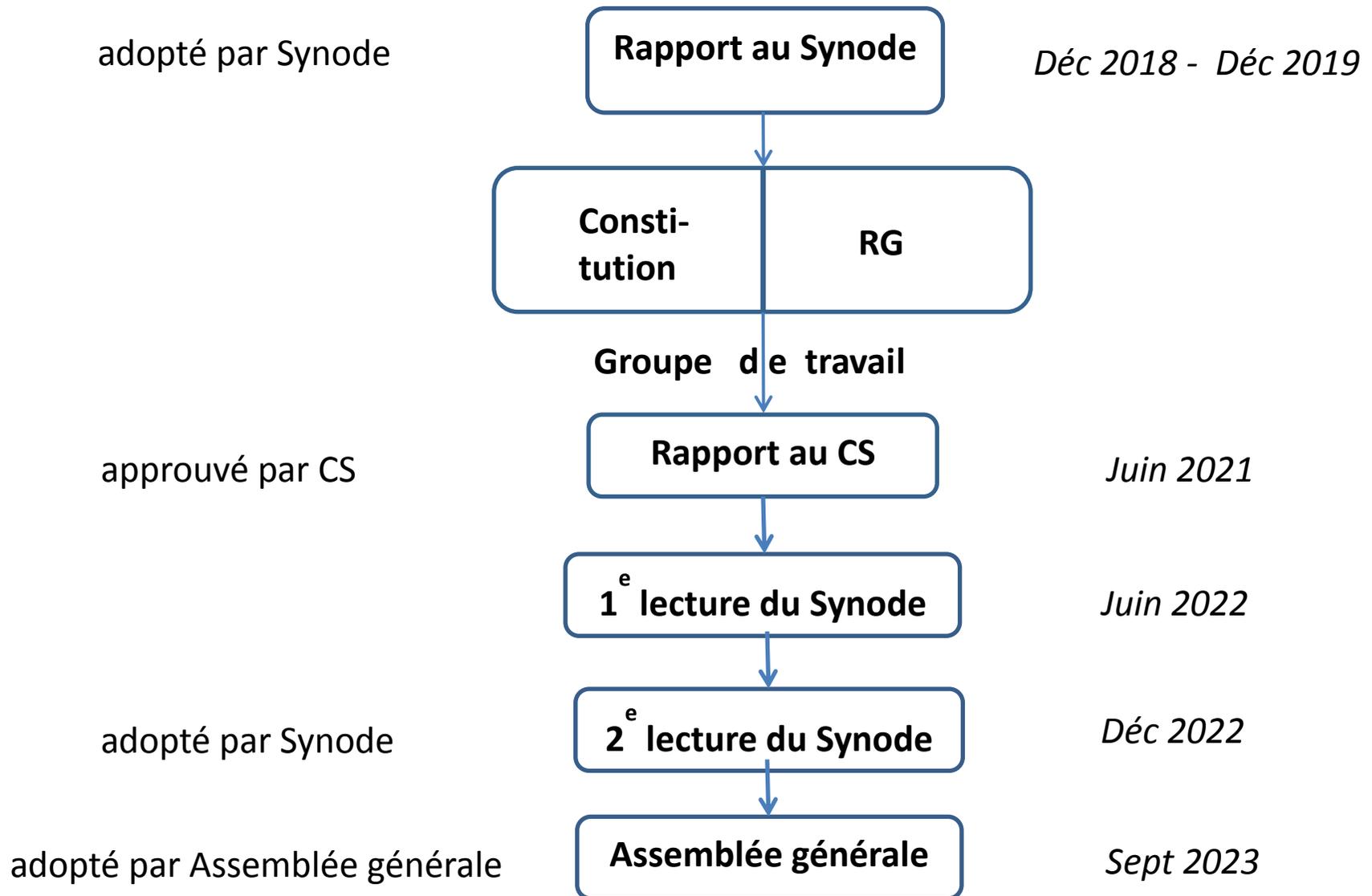


*Déc 2016*

## Etape 3 – 2017-2019



## Etape 4 – 2020-2023 (formalisation)



## L'EPG se mue en Eglise de témoins

2013 a été marquée par les conclusions de la Commission d'étude « Vision et priorités de la mission », mandatée par le Consistoire et composée de représentants, laïques et ministres, de tous les lieux de notre Eglise.

Sur la base de la large consultation préalable commencée en 2010, la Commission a travaillé lors d'une retraite à Montmirail (Neuchâtel) à l'Ascension 2013. Présenté aux consistoriaux en juin 2013, son rapport, incluant une proposition de vision, a soulevé une vague d'enthousiasme par le souffle de ses propositions novatrices.

En traduction de la Vision, le Consistoire (Assemblée synodale) a pris **3 engagements forts** :

- Développer la spiritualité chrétienne, éclairée par les Ecritures, dans sa compréhension réformée et favoriser le témoignage.
- Aller à la rencontre de tous.
- Revisiter et diversifier les manières de célébrer le culte.

**Des propositions concrètes** ont ensuite été adoptées sur neuf thèmes, soit :

- La mission et l'Eglise dans un contexte urbain
- Le culte
- Les Services
- Une structure consolidée
- La communication
- La mission auprès des 20 – 30 ans
- La question du membre
- La théologie des ministères
- Les finances

Les 3 pivots des changements en cours :

- **L'Eglise protestante de Genève s'attache à décloisonner les entités qui la composent**

Cela signifie des collaborations accrues entre équipes, que ce soit entre paroisses d'une même Région, entre Régions et ministères spécialisés (aumôneries œcuméniques hospitalières, pénitentiaires et auprès des requérants d'asile notamment).

Fait notable, dès septembre 2014 les postes de pasteurs et de diacres sont attribués non aux paroisses directement mais aux Régions ; chaque bureau de Région a la charge d'affecter, en dialogue avec les paroisses et la pastorale des ministres, les ressources de manière optimale.

Le décloisonnement vise à partager les compétences et les expériences afin d'ouvrir les communautés les unes aux autres. La vie communautaire de proximité s'articulera ainsi avec certaines activités portées au niveau de la Région, tandis que d'autres vont être développées dans certaines paroisses et ouvertes au voisinage. Ce décloisonnement implique une nécessaire réorganisation et une simplification des structures actuelles.

- **Les projets novateurs étaient au cœur des propositions de la Commission « vision et priorités de la mission »**

Plusieurs ont été validés par le Consistoire et sont en cours d'élaboration : Comment atteindre la population des 20 – 30 ans ? Comment assurer une présence dans les nouveaux quartiers ? Comment assurer des lieux de spiritualité en centre-ville ? Plusieurs groupes de travail s'y attellent et

<sup>26</sup> Tiré du site de l'EPG

présenteront leurs conclusions en 2015. Un projet phare est, par exemple, la création d'un lieu de prière continue en ville qui a vu le jour à l'automne 2014 au temple de la Madeleine.

L'Eglise ressent aussi le besoin de procéder à ses « assises du culte ». La forme des cultes peut parfois sembler figée. Il est donc important de réfléchir ensemble aux différentes formes de culte possibles ; ce qui suscite l'adhésion des uns ne sied pas forcément aux autres.

Voilà pourquoi le Consistoire a chargé la Compagnie des pasteurs et des diacres de préparer un temps fort en Eglise en vue de développer et de valoriser diverses formes de cultes, déjà présentes pour beaucoup au sein de l'Eglise, comme le culte cantate, ou encore les cultes des familles, les cultes témoignage, les cultes lumière, les recueils à la manière de Taizé, les cultes partage, etc.

- **En février 2013, préoccupé par l'état des finances de l'Eglise, le Conseil du Consistoire a présenté un plan de redressement financier drastique**

Ce plan, qui vise l'équilibre des comptes à échéance 2020, prévoit le gel des engagements et le non-renouvellement des départs à la retraite. Plutôt que de vivre une lente adaptation, le Consistoire a, sur cette base, adopté une posture volontariste : dès la rentrée de septembre 2014, l'Eglise protestante de Genève s'organise déjà avec les forces qui seront les siennes à l'issue du plan de redressement en 2020. A cette date, l'Eglise comptera 40 postes équivalents plein-temps de pasteurs et diacres, contre 55 fin 2014.

Les postes en sus, soit quelque 15 postes équivalents plein-temps, permettent dès septembre d'aménager des postes d'appui, soit pour organiser la transition, soit pour initier des projets novateurs.

*L'objectif du Conseil du Consistoire est désormais de conduire, dans le dialogue, la mise en œuvre de ces décisions.*

*Il est important que le souffle et l'enthousiasme du rapport de Montmirail puissent continuer d'animer l'Eglise protestante de Genève, en dépit du principe de réalité auquel elle est inévitablement confrontée.*

# Rapport du Conseil synodal sur l'avenir de la prévoyance professionnelle du personnel de l'EREN

En bref :

Les exigences de la caisse de pension Prévoyance.ne concernant ses besoins de financement ont suscité des questions sur les rapports entre l'EREN et son institution de prévoyance et sur les réponses que la Caisse centrale donnera aux défis posés. Le présent rapport indique la position du Conseil synodal sur les différents sujets et les solutions qu'il entend mettre en œuvre.

## 1. Introduction

En décembre 2014, lors de sa 171<sup>e</sup> session, le Synode prenait la résolution suivante (171-B): Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier divers scénarii pour le prochain budget quant à l'avenir des caisses de prévoyance (financement par l'Etat, sortie de Prévoyance.ne, etc.). Cette résolution est à placer dans le contexte de l'assainissement de Prévoyance.ne à laquelle l'EREN est affiliée, ainsi que du montant de l'ordre de 8 millions de Francs que l'EREN pourrait être appelée à verser lors du passage de la caisse à la primauté des cotisations d'ici 2039. La perplexité engendrée par ces événements soulève des questions auxquelles le présent rapport propose de répondre. En outre, la marche à suivre envisagée par le Conseil synodal est décrite.

## 2. Un peu d'histoire

En 1983, l'ancienne caisse de retraite de l'EREN fut dissoute et ses membres transférés à la caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel. Par la même occasion, le Fonds de Garantie de l'EREN fut créé pour assurer certains engagements spécifiques envers le personnel.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la caisse de pension de l'Etat fusionnait avec d'autres caisses pour devenir Prévoyance.ne. Peu de temps après, des mesures d'assainissement ont dû être prises pour améliorer le taux de couverture. Dans le cadre de ces mesures, l'EREN a dû verser une somme de Fr. 2'496'900.- en janvier 2014. Le paiement de cette somme a été intégralement pris en charge par le Fonds de garantie. Une somme supplémentaire de Fr. 561'700.- sera due en 2019 pour terminer le plan d'assainissement. Cette somme sera également prise en charge par le Fonds de Garantie qui a créé une provision équivalente.

## 3. Situation actuelle

Lors des décisions concernant l'assainissement de Prévoyance.ne, le Grand Conseil a également décidé de faire passer la caisse de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Ce changement se fera aussitôt que le taux de couverture de la caisse atteindra 80%, mais au plus tard en 2039. Lors de ce passage, l'EREN devra payer un montant de l'ordre de 8 millions de Francs à la caisse pour faire passer le taux de couverture de 80 à 100%. Ce montant est à supporter intégralement par l'employeur.

Bien que cette somme ne soit pas due à l'heure actuelle, elle doit être considérée comme une dette à ce jour. Cette réalité a été communiquée à l'EREN par la fiduciaire KPMG dans son rapport d'audit suite à la révision des comptes 2014, avec l'injonction de corriger le bilan dès le

bouclément 2015. Dans les comptes 2014, une réserve pour passage à la primauté des cotisations a bien été créée, à hauteur de Fr. 5.2 millions. Il faut aussi savoir que le Fonds de Garantie a mis de côté une réserve de l'ordre de 1 million de Francs pour cette même cause. Il reste donc un manque de 1.8 millions pour atteindre les 8 millions exigés.

#### **4. Aide de l'Etat ?**

Une certaine logique voudrait que l'on recherche les responsables de la situation dans laquelle se trouve Prévoyance.ne et qu'on leur demande de réparer le dommage. Dans cette réflexion, il faut faire la distinction entre les mesures d'assainissement, aujourd'hui en grande partie achevées, et le passage à la primauté des cotisations, un objet qui se concrétisera d'ici 2039.

S'agissant des mesures d'assainissement, celles-ci ont été rendues nécessaires par l'insuffisance des cotisations des employeurs et employés pendant de nombreuses années. En plus, la situation s'est encore péjorée lorsque la crise des subprimes qui a débuté en 2008 a fait chuter les valeurs boursières. On ne peut pas attribuer la faute à une mauvaise gestion des capitaux investis.

Il faut bien voir que l'insuffisance des cotisations des employeurs et employés qui a perduré pendant des années a été profitable à tous deux. En effet, ces derniers ont fait des économies, à charge de la capitalisation de la caisse de pension. Il s'agit donc aujourd'hui de rembourser ce déficit cumulé. La responsabilité pour cet état de fait se situe au niveau des instances politiques qui ont défini les paramètres de fonctionnement de la caisse de pension.

Le passage à la primauté des cotisations et le besoin de financement qui en découle est un autre sujet. Il n'est pas dû à un manquement quelconque mais simplement à la loi. Pour qu'une caisse de prévoyance puisse appliquer la primauté des cotisations, son taux de couverture doit atteindre 100%. C'est un changement de paradigme qui nécessite un apport en capital.

Les besoins financiers pour faire passer la caisse à la primauté des cotisations mettent de nombreuses institutions publiques en difficulté (hôpitaux, homes, communes). Ces dernières seront toutes tentées de faire appel à l'Etat pour rendre possible cette étape. Par conséquent, il est peu probable que l'EREN, qui n'est pas une institution publique, trouve une oreille bienveillante auprès de l'administration si elle demandait un soutien financier pour cette cause.

#### **5. Changer de caisse ?**

Si on est insatisfait des prestations d'une entreprise, il est normal qu'on étudie l'opportunité de changer de fournisseur. En l'occurrence, il s'agirait de sortir de Prévoyance.ne et s'affilier à une autre caisse de pension. Un tel changement exigerait l'accord des actifs et des retraités concernés.

La question a déjà été étudiée en 2012 par le responsable des ressources humaines d'alors, en collaboration avec un consultant en assurances sociales. Le besoin d'assainissement de Prévoyance.ne était alors déjà connu. L'étude avait bénéficié de l'expérience acquise lors du passage de certaines personnes engagées à la CER (Conférence des Eglises Romandes) de notre caisse (Prévoyance.ne) à une autre caisse (Profelia). La conclusion de l'étude avait été négative, c'est-à-dire qu'un changement de caisse généralisé pour toute l'EREN n'était pas opportun. En juillet 2015, un contact informel avec un responsable d'une autre caisse de pension a donné le même résultat.

Une explication simplifiée de cette conclusion est que le problème avec la caisse actuelle, à savoir l'insuffisance de capitalisation, ne peut pas être résolu en changeant de caisse. Ce manque perdure tant qu'il n'a pas été comblé. Concrètement, dans son offre pour sortie de l'EREN, Prévoyance.ne précise que l'indemnité de sortie s'élèverait à près de 20 millions de Francs (chiffre calculé au 1<sup>er</sup> janvier 2015). Ce montant ne serait pas perdu car il s'ajouterait au capital que Prévoyance.ne transférerait à la nouvelle caisse. Il inclut aussi les 8 millions mentionnés plus haut.

Dans la nouvelle caisse, la forte dotation en capital versé pourrait conduire à une baisse des cotisations par rapport à leur niveau actuel. En effet, les parts destinées à l'assainissement de la caisse actuelle tomberaient. Mais ces économies seraient faibles par rapport au capital exigé.

Une question se pose dans l'immédiat: l'EREN aurait-elle les moyens de verser 20 millions de Francs ? Pour libérer ce capital, elle devrait vendre une part importante de son patrimoine immobilier ou contracter des hypothèques de même importance. Dans les deux cas, l'impact sur les comptes de la caisse centrale de l'EREN serait lourd.

Considérant ce critère comme bloquant à lui seul, le Conseil synodal estime qu'un changement de caisse de pension est inopportun. Il arrive à la même conclusion que le responsable des ressources humaines en 2012.

## **6. Performance de Prévoyance.ne**

Au printemps 2015, Prévoyance.ne publiait les résultats 2014 et donnait quelques informations sur sa situation actuelle. Ces informations sont propres à mettre en confiance ses affiliés. En voici quelques extraits :

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, a réalisé une performance brute 2014 de ses placements de 8.12%, au-dessus de la moyenne des caisses de pensions suisses. Sa performance est ainsi supérieure aux attentes pour la troisième année consécutive. Sur les cinq premières années de son existence, prévoyance.ne a rempli son mandat tant du point de vue des placements de sa fortune par une performance brute moyenne de 3.8% que sur la mise en œuvre de la fusion et de la recapitalisation. Pour l'exercice 2014, la performance provient principalement de la très bonne évolution des portefeuilles actions et obligations. La performance des immeubles de la Caisse s'élève à 3.6%. Elle tient compte des travaux réalisés dans le cadre de son plan de rénovation à moyen terme. Ces résultats, ainsi qu'une évolution favorable des effectifs par rapport aux projections, permettent à la Caisse de suivre son plan de recapitalisation. Le degré de couverture a passé de 60% au 1er janvier 2014 à 63.6% au 1er janvier 2015. Prévoyance.ne peut ainsi poursuivre son processus de recapitalisation dotée de provisions et de réserves lui permettant d'envisager la progression prévue de son taux de couverture.

## **7. Comment préparer l'échéance ?**

Comme relevé au point 3, une réserve de 8 millions de Francs devra figurer au bilan des comptes 2015 pour le passage de la caisse de pension à la primauté des cotisations. Cette dette est déjà en grande partie provisionnée dans le bilan 2014. Il manque un solde de Fr. 1.8 millions pour répondre intégralement à l'exigence du réviseur.

Dans sa lettre de recommandations sur la révision des comptes 2014, le réviseur recommande d'analyser les provisions, fonds et réserves figurant dans le bilan afin de les mettre en conformité avec les définitions admises dans la profession. Dans le cadre de cette démarche, la réserve immobilière (à ne pas confondre avec la réserve pour rénovation des cures), d'une valeur de plus de 5 millions de Francs devra être dissoute, car elle n'a pas de justification comptable. La réserve, qui avait été constituée par le fruit de la vente de cures, doit être considérée comme des fonds propres. Ainsi, dans le bouclage des comptes 2015, il sera proposé d'utiliser une partie du produit de la dissolution de la réserve pour augmenter la réserve Prévoyance.ne et la faire passer de Fr. 5.2 millions à Fr. 7 millions. En outre, le million de Francs mis en réserve par le Fonds de garantie à cet effet sera intégré au bilan, de sorte que la réserve Prévoyance.ne s'élèvera à 8 millions de Francs, comme exigé par le réviseur.

A ce stade, il est utile de préciser que la réserve « Prévoyance.ne » ne représente pas de l'argent qui dort, comme le mot « réserve » pourrait le faire penser. Il s'agit simplement d'une part du capital de la caisse centrale qui est réservée au but spécifique en question. Malgré cela, le capital est investi et porte ses fruits. En l'occurrence, dans les comptes de la caisse centrale, il est investi dans le patrimoine immobilier de l'EREN.

## **8. Résolution**

Le Synode approuve les démarches prévues par le Conseil synodal en prévision du passage de la caisse de pension à la primauté des cotisations.

## Rapport d'information concernant les cibles Terre Nouvelle

L'engagement et les efforts de l'EREN en faveur des œuvres d'entraide DM-EPER-PPP restent conséquents vu la situation financière des paroisses et de la Caisse centrale. Si seuls comptent les chiffres, la diminution est évidente. Mais les chiffres ne disent pas tout: ils ne révèlent pas les efforts des responsables paroissiaux et cantonaux pour sensibiliser les gens à l'entraide, à la justice et au partage spirituel entre les régions favorisées et les moins favorisées. Le Conseil synodal remercie les responsables paroissiaux et cantonaux pour les heures passées à informer et rechercher des fonds pour les projets Terre Nouvelle.

Selon le rapport sur la gestion des cibles Terre Nouvelle, adopté par le Synode en décembre 2008, le Conseil synodal présente au Synode – comme information - chaque année les comptes de l'année passée (montants effectivement versés et leur destination) et le budget de l'année suivante (cibles prévues et engagements pris envers les organes d'entraide).

### 1. Comptes de l'année 2014

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total versé
Cibles paroissiales	387'552.08		387'552.08
Contribution statutaire à l'EPER		29'330.00	29'330.00
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000.00	15'000.00
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	7'772.27	4'622.73	12'395.00
Collecte en faveur du Jeûne Fédéral	6'333.35		6'333.35
Total des cibles de l'EREN			450'610.43
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil		2'635.00	2'635.00
Cible CESE		2'934.00	2'934.00
Frais de gestion		7'061.75	7'061.75
Total	401'657.70	61'583.48	463'241.18

### 2. Les cibles paroissiales 2016

EREN Paroisses	Nb de Parois- siens	Facteur péré- quation paroiss- iale	Nouvelle Cible (2016)	Cible Paroissiale 2015 (pour mémoire)	Projets alternatifs	Cible Paroissiale 2016 annoncée aux œuvres (arrondi)
Neuchâtel	8'194	1.2	73'254.00	76'100		73'300
Entre-deux-Lacs	7'113	1.1	58'291.00	59'500		58'300
La Côte	3'079	1	22'939.00	23'500		22'900
La BARC	3'787	1.2	33'856.00	32'700		33'900
Joran	6'602	1	49'185.00	50'700		49'200
Val-de-Travers	5'538	0.8	33'006.00	33'700		33'000

Val-de-Ruz	6'576	0.9	44'092.00	44'800		44'100
Hautes Joux	5'043	0.85	31'935.00	33'000		31'900
Chx-de-Fds	11'289	0.85	71'488.00	73'500		71'500
Divers			2'000	2'000		2'000
Total	57'221		420'046.00	429'500		420'100

Les montants ont été calculés selon le mode accepté par le Synode. Les nombres de paroissiens correspondent aux statistiques 2014 Le don empirique par paroissien est maintenu à 7.45

### 3. Engagements pris envers les œuvres pour 2016

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total 2016
Cibles paroissiales	429'500		429'500
Contribution statutaire à l'EPER		24'343	24'343
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000	15'000
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	6'288	4'000	10'288
Collecte des paroisses en faveur du Jeûne Fédéral (montant visé)	8'000	0	8'000
Totaux	443'788	43'343	494'225

### 4. Fonds 1% : utilisation effective pour 2012 à 2014 et prévue pour 2015

Action	2012	2013	2014	2015
Contr statutaire EPER	29'330	29'330	29'330	24'343
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21	15'000	15'000	15'000	15'000
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil	2'635	2'635	2'635	3'479
Cible CESE			2'934	2'187
Réfugiés EPER	6'691	6'193	4'623	4'000
Jeûne fédéral	0	0	0	0
Aides directes <sup>27</sup>	0	0	0	30'000
Frais de gestion	7'792	8'108	7'062	10'000
Total	61'448	61'266	61'584	89'009

### 5. Projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres Terre Nouvelle

Rappel : Selon la résolution 165-E du Synode du 8 juin 2012, les paroisses sont autorisées à comptabiliser sur leur cible paroissiale une partie de leur soutien attribué à un projet d'une ONG :

Le Synode décide, après réception de l'évaluation d'une première année d'expérience de soutien dans le cadre de la cible à des projets alternatifs à ceux proposés par les œuvres Terre Nouvelle, de modifier les règles adoptées en juin 2012 :

- Un lien direct doit exister entre l'ONG concernée et la paroisse.

<sup>27</sup> Suite à la motion urgente acceptée par le Synode de juin, le Conseil synodal a décidé d'attribuer 30'000.- aux réfugiés et migrants à travers les œuvres d'entraide et autres. Le fonds s'élevait à 32'781.97 au 31 décembre 2014, après les dépenses habituelles (telles que Contribution statutaire à l'EPER et à DM et Mission 21). Ainsi au 31 décembre 2015, le fonds devrait être entièrement utilisé.

- L'ONG concernée doit être reconnue par Latitude 21.
- Le soutien doit profiter à un projet concret de l'ONG.
- Le projet doit répondre aux critères qui seront élaborés par Latitude 21.
- La description du projet et la planification financière sont soumises au Conseil synodal pour approbation. Délai de soumission : 15 septembre d'une année pour un financement prévu pour l'année suivante.
- Un maximum de 50% du coût total peut être pris sur la cible paroissiale.
- Un maximum de 25% de la cible paroissiale peut être attribué à de tels projets.
- A la fin du projet un bref rapport sur la réalisation du projet et les objectifs atteints est envoyé au Conseil synodal.

Les rapports d'information annuels concernant les cibles Terre Nouvelle ne décrivent pas les projets individuels que nous soutenons, ni ceux réalisés par les trois œuvres, ni les projets alternatifs.

Aucune paroisse n'a soumis de projet alternatif en 2015 ni pour 2016.

## Brève information sur les cultes dans l'EREN

"Le culte n'est pas une invention chrétienne : il appartient à l'humanité toute entière"<sup>28</sup>. Le culte désigne une assemblée et vient du latin "cultus". Il désigne les célébrations de toutes les religions. Ce qui n'est pas le cas dans les autres langues. L'allemand parle de Gottesdienst et l'anglais de worship: service divin.

Dans notre tradition réformée neuchâteloise, lorsque nous parlons de culte, on pense tout de suite au culte dominical de 10h. Mais il existe des célébrations à d'autres moments : samedi soir, dimanche soir, par exemple.

Le genre de culte varie aussi. Le genre traditionnel reste largement majoritaire, mais d'autres genres sont régulièrement célébrés dans l'EREN ou avec l'EREN : cultes Parole et Musique, de famille, Thomasmesse, prière de Taizé ...

Lors de la rencontre des présidentEs et du Conseil synodal où la question du culte a été abordée, il a été fait remarquer au président du Conseil synodal que les Conseils paroissiaux n'avaient pas attendu le Conseil synodal pour réfléchir et rechercher des solutions à la question des cultes. Plutôt que de chercher à imposer une solution depuis le haut (Conseil synodal et Synode), il faudrait accompagner les Conseils paroissiaux dans cette réflexion. C'est la raison du caractère informatif de ce rapport.

Le président du Conseil synodal, depuis son entrée en fonction en 2013, a participé régulièrement aux cultes dominicaux des différentes paroisses. Le président a été surpris de manière positive de l'état et de la fréquentation des cultes dans l'EREN.

D'une manière générale,

- les fréquentations sont en moyenne de 30 à 60 personnes, sauf dans quelques lieux (moins de 20 personnes; plus de 80 personnes). Elles peuvent varier fortement suivant la période ou le dimanche
- la moyenne d'âge se situe entre 55 et 80, sauf en un lieu et lors de cultes particuliers tels que les baptêmes, les confirmations, les cultes tous âges où l'âge moyen descend fortement
- le contenu liturgique et de prédication est solide théologiquement, avec pourtant un manque d'unité dans la liturgie du sacrement de la cène
- l'accueil par les officiants est chaleureux
- le fait d'avoir un culte ou deux favorise le sentiment d'appartenance à une paroisse. La dispersion sur plusieurs lieux favorise le sentiment d'appartenance à un lieu plutôt qu'à une paroisse
- il existe des cas particuliers où le cadre et le style permettent une dynamique différente et un sentiment d'appartenance différent (comme par exemple à la Collégiale de Neuchâtel et de Môtiers, ou encore au temple de Saint-Blaise).

### Tableau du nombre de cultes par dimanche dans les paroisses

L'effort de concentration des cultes existe depuis de nombreuses années. Les différences entre les paroisses s'expliquent par la géographie, les traditions et les avis des personnes engagées.

Nombre de culte par dimanche :

1	2	3	4 et plus
BARC	Chaux-de-Fonds		Neuchâtel
Côte	Val-de-Travers		Hautes Joux
	Joran		
	Val-de-Ruz		
	Entre-deux-Lacs		

<sup>28</sup> Le culte à cœur ouvert, introduction à la liturgie du culte réformé, Laurent Gagnebin, Labor et Fides, 1992

Quelques remarques des paroisses :

*La Chaux-de-Fonds : "La paroisse est passée de huit cultes par dimanche en 2006 à huit cultes par mois en 2014".*

*Joran : il y a deux cultes sauf pour les temps de fêtes, où il y en a quatre.*

*Val-de-Ruz : la paroisse a deux cultes par dimanche, sauf pour les périodes de vacances et les dimanches particuliers (par exemple : la Réformation, le culte pour les endeuillés, etc.) où il y a un culte. Il y a de plus en plus de dimanches à un culte au Val-de-Ruz. Au 2e semestre 2015 par exemple, seuls cinq dimanches ont compté deux cultes.*

*Neuchâtel : il y a un à six cultes par dimanche. Pendant la période de vacances d'été, un seul culte est célébré.*

*Hautes Joux : durant les périodes « normales » il y a quatre cultes (un officiant en assurant deux le même dimanche : Vallée de La Brévine et Les Ponts). Trois à quatre dimanches par année, un culte unique est célébré lors de l'accueil des catéchumènes, des confirmations ou lors d'un culte spécial. Durant les mois d'été (juillet-août) deux cultes sont proposés.*

*Val-de-Travers : une fois par mois un seul culte est célébré. Généralement un seul culte par fête (nuit de Noël, jour de l'An, Epiphanie, Jeudi saint, Vendredi-Saint, Samedi saint, aube de Pâques, matin de Pâques, Pentecôte, Réformation) est proposé.*

*Entre-deux-lacs : un culte unique pour l'ensemble de la paroisse a lieu au Jeûne Fédéral, aux fêtes du matin de Noël, du Vendredi-Saint et du Jeudi de l'Ascension. En plus des cultes réguliers, douze cultes dominicaux par année ont lieu à la chapelle de Marin.*

Des efforts importants ont été faits par les Conseils paroissiaux pour répondre à la double contrainte de la diminution de pasteurs et de la diminution de la fréquentation dans certains lieux. Plusieurs expériences de cultes "autrement" ont été expérimentées :

- l'heure et le jour
- la forme et le contenu
- l'avant et l'après culte.

Un effort pour valoriser le culte dans l'EREN, comme moment de vie communautaire et d'édification individuelle, est nécessaire, car la célébration du culte reste un moment essentiel de la vie de l'Eglise. Avec les apports du groupe ayant repris les analyses de l'Etude Sinus Milieux et du groupe Evangélisation, des analyses, des réflexions, des propositions et des outils pourront être proposés au Synode et à travers lui aux paroisses.

## Dates importantes à retenir

Mercredi 16 mars 2016	175 <sup>e</sup> Synode ordinaire supplémentaire (lieu à définir)
15 et 16 juin 2016	Rencontre des permanentEs
Mercredi 8 juin 2016	176 <sup>e</sup> Synode ordinaire (lieu à définir)
Dimanche 23 octobre 2016	Cérémonie de consécration (lieu à définir)
Mercredi 7 décembre 2016	177 <sup>e</sup> Synode ordinaire à Montmirail